



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PLAN DÉPARTEMENTAL
DE LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES :
COMBATTRE LES
VIOLENCES SEXISTES ET
SEXUELLES
DANS LE DOUBS**



**TOUS MOBILISÉS
CONTRE LES
VIOLENCES
FAITES
AUX FEMMES**

2023-2025

La lutte contre les violences faites aux femmes est un axe fort de la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes depuis de nombreuses années avec un arsenal législatif renforcé et des dispositifs déployés sur l'ensemble du territoire.

L'égalité entre les femmes et les hommes a été reconnue grande cause du quinquennat depuis le 25 novembre 2017 par le Président de la République.

Le Grenelle des violences conjugales qui s'est tenu le 3 septembre 2019 a contribué à réunir les acteurs nationaux, mais également ceux de chaque département afin de formuler des propositions d'amélioration de prise en charge des femmes et du suivi des auteurs.

Ainsi, au-delà de l'augmentation des moyens attribués sur les associations structurantes, chaque année, des moyens supplémentaires ont été accordés pour les places d'hébergement en faveur des femmes victimes, la création de centres régionaux pour les auteurs de violences conjugales et la confortation des moyens pour les intervenants sociaux dans les services de police et de gendarmerie (ISCG).

Le premier plan départemental 2020-2022 a permis de formaliser les engagements de l'État et des collectivités locales auprès des associations, mais également de développer des dispositifs comme : 2 ISCG, des permanences au CHU, le financement de Téléphone Grave Danger (TGD) supplémentaires, le développement d'ALTERITE créé en 2018 et complété par le dispositif régional les Remparts en décembre 2020.

Des conventions avec le CHU, la convention relative aux ISCG, la convention entre le parquet et l'ordre des médecins et le protocole Ordonnance de Protection (OP) contribuent à développer des partenariats pour améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences, et principalement au sein du couple.

Le second plan a pour objectif de conforter les moyens et dispositifs issus du premier plan, mais également d'aller plus loin sur d'autres sujets comme le harcèlement de rue et les violences sexuelles à travers un travail de mobilisation des acteurs et de communication. Le sujet de la prostitution fait l'objet d'un plan et d'une commission spécifique, permettant de rappeler que la prostitution est une violence contre les femmes.

La formalisation de ce second plan, à travers l'engagement des services de l'État, des collectivités locales et des associations traduit l'engagement dans la durée, et ce, au-delà des changements politiques, de la volonté d'agir ensemble, chacun dans son rôle et au plus près des territoires.

Particulièrement touché cette dernière année par des décès de femmes victimes de violences conjugales dans le Doubs, et ce, malgré un réseau d'acteurs engagés qui ne peut agir que s'il a connaissance des situations, les acteurs du département doivent poursuivre le combat contre l'isolement des victimes, l'impunité des auteurs et soutenir les actions permettant aux enfants de se construire.

Telle est l'ambition de ce second plan départemental : « Tous mobilisés contre les violences faites aux femmes ».

Le Préfet du Doubs

Le Procureur de la République
près le Tribunal Judiciaire de
Besançon

La Procureure de la République
près le Tribunal Judiciaire de
Montbéliard

La Directrice de la Délégation
départementale du Doubs de l'ARS
Bourgogne Franche-Comté

La Présidente de l'université
de Franche-Comté

La Présidente du Conseil
départemental du Doubs

La Maire de Besançon
Présidente de la Communauté
Urbaine Grand Besançon Métropole

Le Président du Pays de Montbéliard
Agglomération

Le Président de la Communauté de
communes du Grand Pontarlier

Le Président de la communauté de
communes du Val de Morteau

Le premier plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes (2020-2022) a permis de formaliser des actions existantes à travers un diagnostic, un réseau d'acteurs et un dispositif départemental. Le second plan s'inscrit dans la continuité et le développement d'actions pour la prise en charge des femmes victimes de violences, des auteurs et des enfants victimes de ces violences.

Le département s'est doté de mesures complémentaires suite au Grenelle des violences conjugales à travers le développement de la formation des professionnels : sur les arrondissements de Besançon, de Pontarlier et de Montbéliard, mais également à destination de certains professionnels ciblés : école de police de Montbéliard, gendarmerie, CHU de Besançon.... La mise en place du recrutement de 2 intervenants sociaux dans les services de police et de gendarmerie, des permanences au CHU ou au sein des CHRS, le développement du nombre de Téléphone Grave Danger (TGD) pour atteindre 17 à Besançon et 9 à Montbéliard, la mise en place du Bracelet anti-rapprochement, le dispositif ALTERITÉ avec 6 places supplémentaires à Montbéliard au 15 places de Besançon et les Remparts pour les auteurs de violences conjugales constituent les nouveaux dispositifs issus de ce plan départemental. La création de places supplémentaires d'hébergement pour les victimes au sein de l'ADDSEA pour l'urgence et le CHRS Solidarité Femmes 25 permettent d'atteindre les 112 places pour les femmes victimes de violences.

Ces actions s'inscrivent en complémentarité des dispositifs structurels d'accueil, d'écoute et d'hébergement des femmes victimes de violences que sont :

Pour l'hébergement des femmes :

- Solidarité Femmes 25,
- Le Roseau,
- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : information juridique des femmes sur l'ensemble du département,
- France Victimes 25 Besançon et Nord Franche-Comté : information juridique à toute victime d'infraction pénale,
- Accueil de Solidarité Femmes 90 sur le Pays de Montbéliard et orientation vers l'accueil de jour du Territoire de Belfort,
- Accueil de Jour dédié aux femmes victimes de violences créée en 2013 par Solidarité Femmes 25 à Besançon et accueil de jour en cours de création sur Pontarlier,
- Les Lieux d'accueil, d'écoute et d'Orientation (LEAO),
- Solidarité Femmes 25 pour Besançon, Pontarlier, Morteau, Valdahon et Baume les Dames,
- CIDFF 25 pour le Pays de Montbéliard,
- Les Intervenants sociaux dans les services de police et de gendarmerie.

Les chiffres locaux : pour la police et la gendarmerie, les plaintes pour violences sur conjoint/concubin/pacse ou ex dont les femmes sont victimes sont de 1237 en 2021. Le nombre des plaintes se situe autour de 1200 par an depuis 2019, année marquée par une forte augmentation par rapport aux 1085 plaintes recensées en 2018.

Par ailleurs, en 1 an, 4 homicides de femmes suite à des violences conjugales ont été recensés, et ce, sans sollicitation des services et associations, ce qui fait apparaître la nécessité de communiquer davantage auprès des femmes et de poursuivre les actions autour de la prévention, de la protection et de la punition.

Le développement de la mise en œuvre des mesures de protection : TGD, BAR et Ordonnance de protection, dont une convention sur le ressort du tribunal judiciaire de Besançon, a été signée le 14 octobre 2022. Le travail doit se poursuivre et la mise en réseau des partenaires pour la prise en charge des femmes devrait également se développer à travers le projet de mise en place d'une Maison des Femmes pour l'égalité à Besançon.

1.1	Sensibiliser/former les acteurs en charges des femmes victimes de violences	p.9
1.2	Éducation nationale : Éduquer à l'égalité dès la petites enfance.....	p.9
1.3	Prévention, respect égalité fille garçon	p.13
1.4	Éducation à la vie affective et sexuelle.....	p.14
1.5	Sensibiliser et former des professionnels de santé : prévention et détection....	p.15
1.6	Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole	p.17
1.7	CISPD de PMA.....	p.19
1.8	Travail en réseau sur le Haut-Doubs - observatoire de la sécurité de Pontarlier / CISPD de Morteau	p.21
1.9	Lutte contre le harcèlement de rue " OÙ est ANGELA"	p.22
1.10	Cellule SOS de l'université de Franche-Comté.....	p.23
1.11	Communication / Mise en réseau des partenaires départementaux sur la base de référents identifiés pour le traitement des situations - brochure formalisée.....	p.25
1.12	Rôle des CMS et de la PMI dans le parcours des femmes victimes de violences.....	p.26

2.1 LES STRUCTURES

2.1.1 Accueil, écoute et information

LAEO et permanences décentralisées TJ Besançon	p.28
CIDFF 25 - LAEO de Montbéliard.....	p.29
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	
CIDFF25 - Information juridique des femmes.....	p.30
Mouvement du Nid : Accompagnement et prévention contre le système prostitutionnel.....	p.32

2.1.2 Construction de l'autonomie

Accueil de jour des femmes victimes de violences.....	p.35
Accueil de jour avec espace dédiée aux femmes victimes de violences à Pontarlier.....	p.36
France Victimes 25 - Besançon.....	p.38
France Victimes Nord Franche-Comté-Montbéliard.....	p.40

2.1.3 Hébergement et mise à l'abri

SIAO : Hébergement des femmes victimes de violences.....	p.43
Le Roseau (ADDSEA).....	p.44
Le Roseau (ADDSEA) - CHRS.....	p.45
Le Roseau (ADDSEA) : développer les places d'hébergement.....	p.47
Solidarité Femmes 25.....	p.48
Solidarité Femmes 90.....	p.50

2.2 LES DISPOSITIFS

2.2.1	Intervenant social dans les services de police et de gendarmerie du ressort du tribunal judiciaire de Besançon.....	p.51
2.2.2	Intervenant social dans les services de police et de gendarmerie du ressort de tribunal judiciaire de Montbéliard.....	p.53
2.2.3	Maison des Femmes pour l'égalité.....	p.56
2.2.4	Référent violences conjugales.....	p.58
2.2.5	CIDFF : informations juridiques au sein des CHRS Le Roseau et Solidarité Femmes 25.....	p.60
2.2.6	Groupe de parole pour les femmes victimes de violences conjugales.....	p.61
2.2.7	Actions collectives : cuisine, culture, loisir, artistiques.....	p.62
2.2.8	Stage auto-défense.....	p.63
2.2.9	Soutien à la parentalité	p.64

2.2.10	Insertion professionnelle.....	p.66
2.2.11	Participation des usagers.....	p.68
2.2.12	Sport et inclusion sociale.....	p.69
2.2.13	L'association Toutes des Déesses.....	p.71
2.2.14	Les Espaces de rencontre parents - enfants.....	p.72
2.2.15	CHU : coordination de la prise en charge des victimes au sein de l'hopital.....	p.73
2.2.16	CHU : prise en charge des victimes - partenariat avec les associations.....	p.75
2.2.17	Les violences sexuelles.....	p.77
2.2.18	Protocole de mise en pratique de l'ordonnance de protection.....	p.78

3. SANCTIONNER

LUTTER CONTRE LA RÉCIDIVE DES AUTRES APPROCHE INTÉGRÉE - PROTECTION DE L'ENFANCE

3.1	ALTERITE : Dispositif pour les auteurs de violences conjugales et lutte contre la récidive.....	p.81
3.2	Les Remparts : Centre de pris en charge et de suivi des auteurs conjugales.....	p.83
3.3	Téléphone Grave Danger (TGD) - Besançon et Montbéliard.....	p.84
3.4	Bracelets anti-rapprochement.....	p.86
3.5	Stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple sur Besançon.....	p.88
3.6	Stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple sur Montbéliard.....	p.90
3.7	Développer une approche intégrée de la prise en charge des auteurs et des victimes - Altérité / France Victimes.....	p.91
3.8	Suivi et analyse des chiffres relatifs aux plaintes	p.92

1

PRÉVENIR :

**SENSIBILISER
ET CONSTITUER
UN RÉSEAU DE
PARTENAIRES**

SENSIBILISER ET
FORMER LES ACTEURS
EN CHARGE DES
FEMMES VICTIMES DE
VIOLENCES

CONTEXTE	Dans le cadre de la diffusion de la connaissance des problématiques de lutte contre les violences faites aux femmes, il est important de mettre en place des journées de formation, de sensibilisation, des séminaires et des colloques
OBJECTIFS DE L'ACTION	Former et sensibiliser les acteurs à la compréhension des violences faites aux femmes
CONTENU Mode d'interventions	<p>Proposer des actions de formation aux acteurs intervenant dans le parcours des victimes de violences pendant la durée du plan :</p> <p>2023 à 2025 : formations interministérielles / mise en réseau et inter-partenariales chaque année sur le thème des violences faites aux femmes sur chaque territoire infra-départemental : Besançon, Montbéliard, Morteau et Pontarlier dans le cadre de l'appel à projet régional de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)</p> <p>Réalisation de colloques, de conférences, de réunions d'informations collectives par les collectifs bisontins et sur le Pays de Montbéliard :</p> <p>À l'occasion du 25 novembre : Programme des collectifs associatifs bisontins et sur PMA</p> <p>mais également tout au long de l'année et du plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> réunion d'information à programmer lors des réunions de groupement de la gendarmerie (suite Grenelle), mobiliser le service des étrangers et le CADA, diffuser la plaquette départementale des contacts aux Mairies via les associations des Maires : développer les actions avec l'association des maires ruraux.
PORTEURS DE L'ACTION	Les associations et partenaires chargés d'intervenir sur la thématique identifiée en lien avec la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité dans le cadre d'un appel à projet ou suite à la sollicitation de partenaires
PARTENAIRES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Les services de l'État, Les associations et partenaires spécialisés sur l'accompagnement des femmes victimes.
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> BOP 137 "Droits des femmes et égalité", Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Bilan de stage et actions financées

<p>CONTEXTE</p>	<p>Dans le cadre de la prévention des violences faites aux femmes, l'éducation à l'égalité et la prévention des comportements sexistes</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Sensibiliser les professionnels de l'éducation nationale du premier et du second degrés Sensibiliser les élèves</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Au sein de l'Éducation nationale :</p> <p>Poursuivre la mobilisation des référents égalité FG pour la mise en œuvre d'actions au sein des établissements scolaires : séminaire, mobilisation des référents sur des colloques et/ou actions initiées par la DDDFE ou ses partenaires</p> <p>Poursuivre la sensibilisation des professionnels de la communauté éducative (conseiller pédagogique, enseignant...)</p> <p>Au sein des établissements scolaires du premier et du second degrés</p> <p>Actions des associations : Solidarité Femmes , CIDFF 25, FETE, Le Mouvement du Nid, CICS</p> <p>Action de la justice : le Tribunal judiciaire de BESANCON, le CDAD</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>Les partenaires du groupe de travail départemental de lutte contre les violences faites aux femmes en fonction des actions conduites</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établissements scolaires • DSDEN 25
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Sensibilisation auprès des professionnels Sur 2 demi-journées des assistants sociaux et des infirmières de l'éducation nationale par le mouvement du nid Séances auprès des élèves * Porté par le mouvement du Nid :</p> <p>3 collèges en 2021 : Sochaux, Besançon (Diderot) et Rougemont</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environ 450 élèves • Classes de 5ème à la 3ème • Stéréotypes de genre, égalité filles-garçons, prostitution <p>3 collèges (Saint Vit, Sochaux et Quingey) et 1 lycée pro (Audincourt) en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environ 1200 élèves • Classes de 5ème, 4ème, 3ème, 1ère • Stéréotypes de genre, égalité filles-garçons, prostitution, réseaux sociaux et image de soi/estime de soi, consentement, ... <p>(exemple de fiche action portée par le mouvement du nid en pièce jointe)</p>

Porté par le Tribunal judiciaire de BESANCON, le CDAD
Le concours d'affiches pour LA PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES est mené en étroite collaboration avec les personnes chargées de mission égalité filles-garçons (Éducation Nationale, Mairies, PJJ...). Il a pour objet de faire réfléchir les jeunes à la question des stéréotypes et violences sexistes et sexuelles. La thématique change tous les ans.
Le concours s'adresse aux classes de l'école élémentaire, de collège et de lycée (général, technologique, professionnel et agricole) de l'enseignement public et privé sous contrat.

Lien dispositif

Sensibilisation des professionnels de la communauté éducative du premier et du second degrés à la prévention des violences faites aux femmes, l'éducation à l'égalité et la prévention des comportements sexistes en lien avec la sensibilisation des infirmiers et des assistants sociaux.
Groupe de travail engagé avec les assistants sociaux avec la participation du mouvement du Nid.

<p>CONTEXTE</p>	<p>Les actions du CIDFF du Doubs pour promouvoir l'égalité filles garçons dès le plus jeune âge s'inscrivent dans le continuum des violences. Ces actions de prévention sont inscrites dans les missions d'accès aux droits et de lutte contre les violences faites aux femmes des CIDFF. Il est fondamental de mettre l'accent sur la prévention pour déconstruire les principes de domination entre les genres qui introduisent dans les comportements des jeunes et des adultes les violences faites aux femmes.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Engager la réflexion et les débats sur la manière dont les jeunes perçoivent les rapports de sexe et de genre. Promouvoir les valeurs d'égalité et de respect en animant des séances auprès des jeunes des établissements scolaires ; lycées, collèges, primaires et jeunes pris en charge par la PJJ.</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>30 interventions annuelles à Besançon, collèges et lycées 30 interventions annuelles à Pontarlier, collèges et lycées 24 interventions en primaire à Planoise – Cité éducative de Besançon (CE2) 10 sessions pour CM1 – 10 sessions pour CM2 (suivi de cohorte sur 3 ans 21-22-23). Un nouveau suivi de cohorte de CE2 dans les 5 écoles primaires de la cité éducative est prévu en 2023 2 interventions par CE2 (2cl) CM1 et CM2 Ecole Brossolette Besançon 1 nouvelle cohorte en primaire sur Pontarlier en 2023-24-25. 5 interventions prévisionnelles sur PMA 5 interventions prévisionnelles sur le reste du département 10 séances annuelles de sensibilisation des jeunes de la PJJ à l'aide de plusieurs expositions (Bien dans leur genre, Violence Je Te Quitte, outils sur le consentement, jeux de société, atelier de création)</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>CIDFF DU DOUBS</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Établissements scolaires Locaux de la PJJ</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>Cité Éducative Besançon Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et Pontarlier Lycées et collèges hors bassins PJJ CPO PMA</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Nombre d'interventions et nombre d'élèves sensibilisés Questionnaires d'appréciation et d'évaluation.</p>
<p>COMMENTAIRES</p>	<p>Pérenniser le poste de la 4e juriste embauchée en CDD grâce au maintien et au développement des financements concernant la prévention en milieu scolaire</p>

<p>CONTEXTE</p>	<p>Dans un objectif de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, il est important d'agir auprès des jeunes générations afin de prévenir les comportements sexistes et de favoriser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Prévention des comportements sexistes (et des violences sexuelles et sexistes) : sensibiliser les jeunes au respect mutuel, à la promotion des comportements non-sexistes : Elle vise plus particulièrement à ce que filles et garçons puissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • repérer les stéréotypes dans lesquels ils/elles peuvent être enfermés en lien avec les images qu'ils-elles ont de l'homme, de la femme, du couple, • s'ouvrir à d'autres possibles, • Réfléchir à la notion de consentement.
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Interventions interactives et participatives. Nous adaptons les outils selon les âges des élèves. Travail sur « leurs » stéréotypes : outils « post-it » et « débat mouvant » Jeux de rôles en petits groupes mixtes sur des scènes de leur quotidien. Outil inspiré du modèle du théâtre-forum : comment réagir quand on est victime de sexisme et/ou témoin ? Travail en petits groupes sur des « histoires » sur la notion du consentement : qu'est-ce que le consentement ? y a-t-il consentement ? outil « roue du consentement »</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>Association Solidarité Femmes</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Établissements scolaires Associations Léo Lagrange et CIDFF</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>Contrat de ville de Besançon - Grand Besançon Métropole, DRDFE, FIPD</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Bilan avec les élèves en fin d'intervention et avec les partenaires positionnés (CESC)</p>
<p>COMMENTAIRES</p>	<p>Du fait du financement, l'action est réduite aux établissements en zone « contrat de ville » donc de nombreux jeunes ne sont pas touchés alors que la problématique des comportements sexistes touche toutes les catégories socio-professionnelles. De plus, l'action est cantonnée aux établissements scolaires du second degré. Or, il serait intéressant d'élargir au premier degré pour une prévention dès le plus jeune âge.</p>

<p>CONTEXTE</p>	<p>Éducation Nationale : conformément aux dispositions de l'article L. 312-16 du Code de l'éducation, une éducation à la sexualité est organisée à raison d'au moins 3 séances annuelles et par groupe d'âge homogène, selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves. Ces séances doivent respecter le cadre fixé par la circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018 relative à l'éducation à la sexualité. Les établissements scolaires peuvent donc faire appel à des intervenants extérieurs agréés spécialisés pour co-œuvrer à la réalisation de leurs projets d'éducation à la sexualité.</p> <p>Une circulaire du 30/09/2022 adressée aux recteurs et aux rectrices d'académie réaffirme ces dispositions et ce, dès la primaire.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Chacun doit pouvoir bénéficier d'une éducation à la sexualité adaptée (âge, capacités,...). L'éducation à la sexualité contribue à un meilleur respect de soi et des autres, à la prévention des risques sanitaires, mais également des violences sexistes et sexuelles et à la promotion de l'égalité.</p> <p>Le CICS ambitionne de participer à la réalisation de ces objectifs sur le territoire du Doubs.</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Les séances d'éducation à la sexualité animées par le CICS sont des espaces d'échange, d'information et de sensibilisation dans lesquels les jeunes peuvent poser toutes leurs questions, qu'elles concernent le champ biologique, psycho-émotionnel ou juridique et social. Y est promue une vision positive, égalitaire et bienveillante de la sexualité et des rapports humains en général.</p> <p>La lutte contre les violences faites aux femmes et l'éducation au consentement en sont des thèmes incontournables.</p> <p>Les séances sont adaptées aux besoins des élèves (âge, projet pédagogique de l'établissement le cas échéant, capacités cognitives,...)</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>CICS</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Agrément du rectorat Établissements Sociaux et Médico-Sociaux Lieux de vie ou de formation des jeunes...</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>DDDFE 25 et ARS pour les actions dans le cadre de l'EVARS porté par le CICS dans le Doubs.</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Demande continue et accrue des demandes d'intervention du CICS. Expérimentation en cours en école primaire.</p>
<p>COMMENTAIRES</p>	<p>Implantation importante dans le réseau des collèges, lycées, MFR... Développement encouragé par l'ARS dans les ESMS. Agrément EVARS et CPEF du CICS.</p>

CONTEXTE	<p>Le rôle de professionnels de santé est essentiel dans le parcours des victimes de violences, tant dans le repérage que dans l'orientation et l'accompagnement médico-psychologique</p> <p>Il est donc nécessaire de s'assurer de leur formation des professionnels de santé</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	Sensibiliser et former les professionnels de santé au repérage, aux modalités de signalement, et à l'accompagnement.
CONTENU Mode d'interventions	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et former les professionnels de santé de ville, via les communautés professionnelles territoriales en santé (CPTS) mises en relation avec les antennes territoriales des associations d'aides aux victimes (CIDFF et Solidarité Femmes), • Diffusion d'information et d'offre de formation via les contrats locaux de santé (CLS) et via les différents réseaux de professionnels de santé, notamment les conseils des ordres des professionnels de santé (médecins, sages-femmes, IDE, ...) et les URPS, • S'assurer de l'appropriation dans le département du protocole signé entre le conseil de l'ordre des médecins (CDOM) et le Procureur le 13 juillet 2022 relatif au repérage des violences conjugales et au signalement par un médecin des personnes victimes de violences conjugales, • Constitution d'un réseau de médecins formés au constat de violences conjugales et aux certificats médicaux, notamment dans les territoires éloignés de l'unité médico-légale, • Suivi de l'expérimentation article 51 à la MSP de Pontarlier pour la prise en charge et l'accompagnement des victimes de violences.
PORTEURS DE L'ACTION	Agence régionale de santé, délégation départementale du Doubs
PARTENAIRES DE L'ACTION	CDOM, Conseil de l'ordre des Sages-femmes, Conseil de l'ordre des IDE, URPS médecin libéraux, URPS Sage femmes, Centre de ressources du psychotraumatisme Associations de défense des droits des femmes CHU
FINANCEMENT	ARS BOP 137 « Droits des femmes et Égalité »
COMMENTAIRES	En lien avec le dispositif d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences conjugales, intrafamiliales et/ou sexuelles au sein du CHU Jean Minjot et avec la mise en œuvre de l'UAPED

CONTEXTE	Volonté institutionnelle d'instaurer une meilleure prise en compte des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants sur les questions du soin et de la sécurité
OBJECTIFS DE L'ACTION	Sensibilisation et formation des professionnels du CHU sur les violences conjugales et leur prise en charge afin d'améliorer le dépistage, l'accueil, l'écoute, l'accompagnement, la prise en charge globale, l'orientation et l'articulation avec les professionnels spécialisés. Instaurer une culture collective de la prise en charge des victimes de violence conjugale.
CONTENU Mode d'interventions	Sessions de formations institutionnelles annuelles (2 fois 1 jour ½). Actions ponctuelles en binôme (assistante sociale et travailleur social de Solidarité Femme) auprès des professionnels ciblés : Urgences, Pôle Mère-Femme. Contribution d'Elisabeth MARTIN (UMJ) aux formations initiales des médecins et écoles du CHU et au soutien des équipes médicales (traduire la législation, conseils dans la rédaction des certificats médicaux...)
PORTEURS DE L'ACTION	Service social hospitalier, Unité Médico-Judiciaire du CHU
PARTENAIRES DE L'ACTION	CIDFF 25, Solidarité Femmes 25 cadres de services de soin, écoles du CHU (Fac de médecine et de psychiatrie, école de sage-femme, IFPS), service de formation continue du CHU
FINANCEMENT	CHU
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Formation 2021- le 21 octobre 2021 - 29 personnes présentes Formation 2022 les 12 et 13 octobre 2022 et les 09 et 10 novembre 2022 - 33 personnes prévues actuellement
LIEN DISPOSITIFS	En 2022, intégration du personnel médical dans les formations institutionnelles. Durée de formation initiale de 1 journée augmentée à 1 journée et demie.
COMMENTAIRES	Prévision d'intervention du service social à l'école des cadres en lien avec un nouveau protocole de prise en charge des agents du CHU victimes de violence conjugale. Préparation de modules de formation « flash » (30min) à destination des professionnels médicaux et paramédicaux des services d'urgences.

<p>CONTEXTE</p>	<p>Partout dans le monde et quelle que soit la diversité des conditions féminines, les femmes ont toujours des droits à conquérir et à défendre. Un long chemin reste à parcourir.</p> <p>Si en France, les droits des femmes ont été progressivement reconnus par de nombreuses lois visant à assurer la parité en politique, à promouvoir l'égalité professionnelle et à lutter contre les violences sexuelles et sexistes, de nombreuses inégalités perdurent.</p> <p>La Ville de Besançon s'est engagée dans une politique forte en faveur des droits des femmes et la lutte contre toutes formes de violences faites aux femmes. Une adjointe et une conseillère déléguée ont été nommées sur ces questions.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes</p> <p>Les actions répondent aux objectifs du plan de mandat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repenser l'espace public et les mobilités courtes pour sécuriser les femmes : il s'agira de reconquérir l'espace public en prenant en compte l'égalité femme/homme avec trois expérimentations : un réseau de commerce refuge, un système d'arrêt à la demande entre deux arrêts dans les bus, un diagnostic complet des sites à risques sur la question du harcèlement de rue..., • Soutenir les associations qui informent, défendent et accompagnent les personnes dans les formalités d'accès à la justice, aux soins, à la sécurité sociale ou encore dans des éventuelles démarches pour quitter la prostitution, • Coordonner de façon collégiale autour d'événementiels forts avec tous les partenaires, associations : journée des droits des femmes le 8 mars, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre..., • S'engager aux côtés des associations dans le projet de «Maison des femmes» où les femmes quels que soient leur âge, leur situation sociale, économique, personnelle et leur culture, puissent être reçues pour une écoute attentive, une prise en compte de leur situation et un accompagnement.
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>1 – Soutien aux actions de sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien au collectif du 25 Novembre (et celui du 8 mars) (Programmes de sensibilisation tout public) - Soutien aux actions des associations et dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de Ville (Grand Besançon Métropole) : éducation, éducation populaire, sports, culture... <p>2- Accompagnement et soutien aux associations (financement et relais coordination avec les services de la ville - éducation, action sociale, petite enfance ...-) notamment dans le cadre du Contrat Local de Prévention de la Délinquance</p>

Initiatives et soutien : financiers, techniques, logistiques aux associations Centre d'information Sur les Droits Des Femmes Et Des Familles, Solidarité Femmes, France Victimes 25, Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité,...

Actions exemples :

- Intervenant Social au Commissariat et en Gendarmerie (ISCG)
- Téléphone Grave Danger (TGD)

3- Lutte contre le harcèlement de rue

- Expérimentation de l'arrêt à la demande entre deux arrêts dans les bus du réseau Ginko (avec Grand Besançon Métropole)
- Lancement aux côtés de l'Union des commerçants de Besançon (UCB) de la mise en place du projet « Où est Angela ? » : des cafés et commerces de repli, basés sur le volontariat, en cas de harcèlement de rue.

4- Projet de « Maison des femmes »

Soutien et accompagnement d'un projet structurant de territoire à l'échelle départementale (accueil juridique, social, psychologue, insertion, ...) portée par les associations (Solidarité Femmes, CIDFF, FETE Femmes Egalité Emploi, Le Nid,...) : recherche de lieu, de financements.

PORTEURS DE L'ACTION

Associations soutenues par / ou directement Directions de services/délégations Ville de Besançon, Centre Communal d'Action Sociale de Besançon
Coordination Mission Lutte Contre les Discriminations

PARTENAIRES DE L'ACTION

Associations locales et institutions

FINANCEMENT

Grand Besançon Métropole, Ville de Besançon, Département du Doubs, État (Politique de la Ville)...

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Fiches bilan des projets et actions (Contrat de ville,...)
Grilles d'évaluation (données quantitatives et qualitatives, analyse financière, critères partagés,...)

<p>CONTEXTE</p>	<p>Le pays de Montbéliard Agglomération (72 communes) est pleinement engagé dans la prévention, la sensibilisation et la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales et faites aux femmes. L'agglomération agit sur 3 axes en matière de prévention, de sensibilisation et de consolidation de l'aide et l'accompagnement par le réseau d'acteurs locaux sur les problématiques de violences intrafamiliales et faites aux femmes, de prostitution des mineurs et de violences sexistes et sexuelles.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la coordination des acteurs généralistes et spécialisés dans le parcours des victimes de violences, • Consolider le réseau d'acteurs locaux (spécialisés, associatifs, Institutionnels, bailleurs, commerçants, etc...) sur la compréhension du phénomène, le repérage de victimes et les actions à mener, • Renforcer les actions de prévention, de sensibilisation et de communication auprès du grand public, de la jeunesse, des étudiants et des acteurs locaux.
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier aux associations et acteurs locaux dans la mise en place d'actions de prévention, d'aide et d'accompagnement aux victimes, • Mise en place d'un réseau territoriale d'acteurs sur le territoire de PMA à travers la création d'un groupe de travail restreint et d'un groupe de travail multipartenaires dans le cadre du CISPD, • Mise en place d'actions de communication (outils de prévention), de sensibilisation et prévention auprès du grand public, de la jeunesse, des étudiants et des acteurs locaux, notamment dans le cadre de la journée du 25 novembre, du 8 mars ou de conférence et ateliers, • Diffusion de la culture de l'égalité femme-homme/fille-garçon.
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de PMA.</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Les membres du groupe de travail du CISPD de PMA sur l'axe aide aux victimes, lutte contre les violences intrafamiliales, faites aux femmes, sexistes et sexuelles, de prostitution des mineurs : État, communes, Police, Gendarmerie, Justice, associations spécialisées, Éducation Nationale, Conseil Départemental, bailleurs, CAF, centres sociaux, Campus, Crous, etc...</p>

FINANCEMENT	Pour certaines : Département, État
LIEN DISPOSITIFS	Dispositif intégré dans le groupe de travail départemental sur les violences faites aux femmes en matière de prévention, sensibilisation, consolidation des dispositifs d'accompagnement et du réseau territorial.
MODALITÉS ÉVALUATION	Nombre de réunions, nombres d'actions, nombres de personnes ciblées par les actions...

CONTEXTE	Dans le cadre de la mobilisation de l'ensemble des acteurs sur le sujet des violences faites aux femmes, les instances de pilotage de la prévention de la délinquance des communes ou des intercommunalités mettent en œuvre des actions se traduisant par des soutiens aux associations et l'animation de réunions ou sous-groupes de travail sur le sujet des violences faites aux femmes.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Faire de cette thématique une priorité des CLSPD / CISPD à travers l'animation d'un sous-groupe spécifique ou un sujet évoqué dans les instances de prévention de la délinquance.
CONTENU Mode d'interventions	Mise en place d'une instance dédiée ou intégrant cette thématique
PORTEURS DE L'ACTION	La communauté de communes du Grand Pontarlier La communauté de communes du Val de Morteau
PARTENAIRES DE L'ACTION	Les représentants locaux des structures membres du groupe de travail départemental sur les violences faites aux femmes
FINANCEMENT	Pas de financement lié à cette instance mais les actions s'inscrivent dans les priorités du CLSPD / CISPD à travers les financements attribués aux associations
MODALITÉS D'ÉVALUATION	L'observatoire des sécurités de Pontarlier et le CISPD du Val de Morteau associent les associations chargées de la lutte contre les violences faites aux femmes. Une réunion plénière se tient au moins une fois / an et des réunions de sous-groupe de travail se tiennent sur les projets ou en sous -groupe dédiés.
COMMENTAIRES	Poursuite de la tenue de ces réunions

<p>CONTEXTE</p>	<p>Afin de lutter contre le harcèlement, et plus globalement les violences sexistes et sexuelles, le CIDFF du Doubs, en partenariat avec la ville de Besançon et la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité met en place dans les commerces, restaurant et bars de Besançon le dispositif « Angela ».</p> <p>Ce dispositif vient d'Angleterre et a déjà été initié dans plusieurs villes, Nîmes, Amiens, etc...</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Ce dispositif a pour vocation de créer des lieux refuges auprès de commerçants identifiés (par une affiche sur leurs vitrines) afin qu'une personne harcelée ou victime de violence sexiste ou sexuelle puisse y trouver de l'aide, soit mise en sécurité et réorientée vers les associations ou les forces de l'ordre qui l'aideront dans ses démarches.</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Une partie du projet consiste en une sensibilisation des commerçants (commerce de proximité, pharmacie, bar, boîte de nuit, transport...) par le CIDFF. Cette sensibilisation propose des gestes réflexes, des fiches ressources et des supports. 5 sensibilisations sont programmées en 2022 et 3 en 2023.</p> <p>Un flyer à destination du public et un dépliant à destination des professionnel-le-s ont été élaborés par le CIDFF pour être remis aux commerçant-e-s volontaires. Un autocollant a été produit pour signaler le dispositif aux personnes en difficultés.</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>CIDFF DU DOUBS</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Ville de Besançon UCB - Union des Commerçants Bisontins Etat DRDFE</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>Ville de Besançon FIPD</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Réunions de travail préparatoire Réunions de présentation aux élu-e-s et UCB Création des outils Sessions de sensibilisation aux commerçant-e-s</p>

<p>CONTEXTE</p>	<p>L'UFC s'est engagée à accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes, de discrimination, de harcèlement ou de toute autre forme de violences.</p> <p>Pour cela, un dispositif de signalement SOS (signalement Orientation Suivi) a été mis en ligne le 8 novembre 2021.</p> <p>Ce dispositif s'adresse à l'ensemble de la communauté universitaire : étudiants, personnels, intervenants extérieurs et usagers.</p> <p>La cellule SOS s'inscrit dans une volonté forte d'édifier une université de valeurs, basée sur des principes universels et humanistes.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Après avoir mis en place en 2021-2022 le dispositif SOS, l'UFC a désormais pour objectif en 2022-2023 de prévenir les VSS par des formations et des campagnes de sensibilisation à destination des étudiants et des personnels de l'UFC.</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Des formations sur le thème des violences sexuelles et sexistes seront offertes sur Besançon et sur Montbéliard de façon à couvrir le maillage territorial.</p> <p>Des conférences de sensibilisation et de prévention seront organisées tout au long de l'année universitaire 2022-2023, comme cela a déjà été réalisé en 2021-2022 (7 conférences).</p> <p>Une campagne de communication forte a été mise en œuvre et des communiqués de presse ont été rédigés (conférence de presse le 9 novembre 2022 pour le lancement de la cellule SOS et communiqué de presse le 19 octobre 2022 pour annoncer la subvention accordée à l'UFC suite à l'appel à projets ministériel.</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>Université de Franche-Comté</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle CROUS, IREPS, ARS Associations locales Services médicaux Services de Police et de Gendarmerie</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>L'UFC a répondu à l'appel à projets « Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles » lancé le 11 avril 2022 dans le cadre du « Plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche ».</p> <p>Les membres du comité de sélection ont relevé la pertinence du projet.</p>

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Indicateurs :

- Nombre de formations mises en place
- Nombre de conférences organisées
- Nombre d'étudiants de l'UFC participant aux formations
- Nombre de personnels de l'UFC participant aux formations

<p>CONTEXTE</p>	<p>Dans le cadre des actions conduites par chaque partenaire, l'analyse de situations concrètes a permis de mettre au jour la nécessité de formaliser le réseau d'acteurs sur la base de contacts directs entre tous les professionnels intervenant sur les actions à réaliser pour les femmes étant hébergées ou devant quitter le domicile... L'objectif est de faciliter les procédures d'accès aux droits par les professionnels à travers la désignation de référents dans chaque structure (administrations, associations, structures...)</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour le document centralisant les contacts directs des professionnels • Diffuser ce document et centraliser sa mise à jour
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Document avec les coordonnées directes des référents</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>DDDFE pour formalisation du document</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Les professionnels intervenant dans le parcours de la victime ; CAF, CPAM, Police, Gendarmerie, SIAO, associations...</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>Pas de financement mais du temps de travail</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Évaluation de suivis pour tester les modalités d'intervention</p>

<p>CONTEXTE</p>	<p>Le Département du Doubs est pleinement engagé dans la prévention et l'accompagnement des femmes victimes de violence à travers ses différentes missions de solidarités humaines. Il agit sur 3 axes en matière de prévention, de protection et d'accompagnement des femmes et des enfants victimes de violences conjugales.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la coordination des acteurs généralistes et spécialisés dans le parcours des femmes victimes de violences, • Optimiser la qualité de prise en charge et d'accompagnement des victimes.
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Les travailleurs sociaux du Département, dans les centres médico-sociaux (CMS) et les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), participent au quotidien à l'accompagnement social des femmes victimes de violence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écoute et orientation vers un accompagnement médico-social, accompagnement au logement, aides financières dans l'attente des démarches juridiques... • Identification des problématiques des femmes victimes de violences et mise en lien avec les associations spécialisées (CIDFF 25, Solidarité Femmes...) et les services de police et de gendarmerie, • Relai et diffusion des supports d'information sur l'ensemble des acteurs départementaux (brochure...) • Mobilisation des travailleurs sociaux et personnels des PMI sur les actions de formation, sensibilisation sur le sujet des violences faites aux femmes
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>Département du Doubs à travers ses Directions Territoriales des Solidarités Humaines et Centres Médico-Sociaux</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>L'action du Département est complémentaire de celle de la justice ou du soin. Elle se concentre sur l'écoute et l'accompagnement des femmes. Le département privilégie les approches globales (judiciaires mais aussi sociales et médico-sociales) et les accompagnements dans la durée.</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>Département du Doubs</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Critères internes de suivi d'activité des CMS</p>

2

AIDER LES

VICTIMES :

ACCUEIL, ÉCOUTE,

INFORMATION

ACCOMPAGNEMENT

ET HÉBERGEMENT

DES FEMMES

<p>CONTEXTE</p>	<p>Accueil téléphonique du lundi au vendredi Permanence d'accueil sur rendez-vous à l'association du lundi au vendredi, au CHRU, tous les mardis après-midi, à Pontarlier le premier mardi après-midi de chaque mois, à Baume-les-Dames le deuxième lundi matin de chaque mois, à Valdahon le troisième lundi matin de chaque mois et à Morteau le quatrième lundi matin de chaque mois.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Accueillir, informer et orienter les femmes victimes de violences conjugales</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Entretien d'aide individuel</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>Solidarité Femmes 25</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Conseil Départemental du Doubs, CHRU, Ville de Pontarlier, MSAP de Baume-les-Dames et de Valdahon, CCAS de Morteau, CIDFF, ADDSEA, Police, Gendarmerie, France victimes 25 ...</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>DRDFE Conseil Départemental MSA CHRU CCAS de Besançon Villes de Pontarlier, Valdahon, Baume-les-Dames, Besançon Communauté de communes du Val de Morteau Mise à disposition de locaux par le Conseil Départemental du Doubs à Morteau et à Pontarlier Mise à disposition de locaux par les MSAP de Baume-les-Dames et de Valdahon Mise à disposition de locaux au CHRU Minjoz et Saint-Jacques</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Nombre d'appels téléphoniques Nombre de personnes reçues pour un premier entretien ou pour un accompagnement sur la durée</p>
<p>COMMENTAIRES</p>	<p>Afin de garantir une sortie des violences, un accompagnement spécifique et adapté est essentiel pour les victimes de violences conjugales. Un étayage sur le phénomène, un travail sur les capacités et compétences des personnes que nous recevons nécessite du temps : il est donc important d'assurer un suivi sur la durée. Nécessité de développer les partenariats locaux (hôpital, maison de santé, accueil de jour, etc...) pour une meilleure prise en charge de la problématique des violences conjugales sur le secteur de Pontarlier. Mise en place en 2019, la permanence de Morteau est aujourd'hui bien repérée par le réseau de partenaires locaux.</p>

<p>CONTEXTE</p>	<p>Agrément DRDFE LAEO pour un accompagnement renforcé des femmes victimes de violences rencontrées dans le cadre des entretiens d'information juridique sur l'agglomération du Pays de Montbéliard Agglomération. Agrément association spécialisée Aide aux victimes du Ministère de la Justice (dossier juillet 2022, en attente).</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Le CIDFF accompagne les femmes victimes de violence et leur permet d'engager des démarches juridiques au civil ou au pénal.</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Le suivi consiste à coordonner les partenaires au bénéfice de la personne et à l'accompagner, parfois physiquement, dans ses démarches de dépôt de plainte ou administratives rendues particulièrement difficiles par les violences subies. Chaque suivi implique plusieurs rendez-vous et contacts avec les partenaires extérieurs.</p> <p>La permanence du CIDFF dédiée au LAEO se situe dans les locaux de France Service à Montbéliard, 3 avenue Léon Blum (bâtiment Sécurité sociale).</p> <p>22 femmes ont été suivies en 2021 à Montbéliard Au 1/10/22, 26 femmes sont accompagnées spécifiquement sur les violences.</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>CIDFF du DOUBS</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>La maison France services</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>DRDFE / FIPD.</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Bilans qualitatifs et quantitatifs par permanence (outil statistique national).</p>
<p>COMMENTAIRES</p>	<p>Tous les appels concernant les VIF sont placés en urgence sur les créneaux du juriste. Délais très courts entre l'appel et le rdv fixé.</p> <p>Des réunions régulières sont organisées avec les partenaires (FV NFC, ISG, bâtonnier, commissariat, centre sociaux, chargée de mission CLSPD PMA).</p>

<p>CONTEXTE</p>	<p>Agrément Accès aux droits renouvelé obtenu en janvier 2022. Informations juridiques à travers des entretiens confidentiels, gratuits et anonymes à destination des femmes et des familles. Agrément association spécialisée Aide aux victimes du Ministère de la Justice (dossier juillet 2022 - en attente)</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Défendre les droits, et plus particulièrement ceux des femmes Informations juridiques et aide dans la constitution de dossier en lien avec les violences conjugales. Détection de toutes les formes de violences faites aux femmes et accompagnement personnalisé et global. Prévention des situations conflictuelles et violences En 2021 et 2022, toujours 1/3 des entretiens évoquent des violences et permettent de proposer aux situations les plus graves un suivi renforcé.</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>23 lieux de permanence au 1er janvier 2022 En 2021, à la demande des collectivités, Métabief, Quingey et Amancey ont été créées. En 2022, appel de l'intercommunalité des Portes du Haut-Doubs pour implanter une 24e permanence à Valdahon ou à Bouclans (horizon 23).</p> <p>1 permanence juridique téléphonique, une fois par semaine. 4 juristes sur les bassins de Pontarlier, PMA, Besançon(3.5 ETP) 1 assistante premier accueil physique et téléphonique 0.9 ETP direction. Equipe : 5.4 ETP</p> <p>2021 : 1950 entretiens menés. Au 1/11/22 : 1750 entretiens réalisés et 1400 personnes reçues (76% de femmes) Dans 29% des entretiens juridiques sont évoqués des violences intrafamiliales.</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>CIDFF du DOUBS</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Les lieux d'accueil : CCAS, Maisons de quartier, mairies, France Service,...</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>DRDFE, CGET / CD / CR / CAF / Villes et agglomérations</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Bilans qualitatifs et quantitatifs par permanence (outil statistique national).</p>

Le CIDFF est de plus en plus sollicité institutionnellement et dans un travail de fond sur la mise en pratique de l'ordonnance de protection, la création du maison des femmes pour l'égalité, le travail sur la santé des enfants et des femmes (ARS)

<p>CONTEXTE</p>	<p>La délégation du Doubs du Mouvement du Nid accompagne les personnes en situation ou en sortie de prostitution dans leurs besoins et dans l'accès aux droits.</p> <p>Depuis avril 2021, la délégation est agréée, pour une durée de trois ans, pour accompagner les personnes qui le souhaitent, dans un parcours de sortie de prostitution. L'entrée dans le dispositif est accordée à la victime par le préfet de département, après analyse de sa situation par une association agréée et avis de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains. L'entrée dans le dispositif est accordée pour une période de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois et offre aux victimes un accompagnement global et l'accès à des droits spécifiques tels qu'une autorisation provisoire de séjour pour les victimes étrangères et une aide financière.</p> <p>L'association propose également des actions de prévention en milieu scolaire et auprès des jeunes afin de les sensibiliser au système prostitutionnel, et plus largement aux enjeux des relations affectives et sexuelles.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et soutenir les personnes dans le cadre des PSP dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, en lien avec les partenaires du territoire - Accompagner les personnes en situation de prostitution (hors PSP) dans un cadre convivial et rassurant, en répondant à leurs besoins et en l'accès aux droits - Sensibiliser aux réalités de la prostitution, aux dangers de la marchandisation du corps et à l'éducation aux relations affectives pour prévenir l'entrée dans la prostitution et dissuader le recours à l'achat d'actes sexuels - Promouvoir l'égalité femmes-hommes/filles-garçons
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Accompagnement :</p> <p>Le Mouvement du Nid accueille des personnes en situation de prostitution, quelle que soit leur situation, que la personne soit issue ou non de la traite, française ou étrangère. Un soutien est proposé dans tous les domaines et, si elles le souhaitent, de l'aide pour chercher des alternatives. L'accompagnement s'adapte aux demandes et aux souhaits de la personne. Le parcours de sortie de prostitution d'insertion sociale et professionnelle, peut, dans certaines situations, être la continuité de cet accompagnement. D'abord association relais, le Mouvement du Nid s'appuie sur un réseau de partenariat essentiel. Il se fonde sur la connaissance et le travail commun avec ces structures, la reconnaissance de leurs compétences et la cohérence des démarches. Ce type d'accompagnement a également vocation à permettre aux personnes d'accéder au droit commun sans stigmatisation.</p>

	<p>Prévention :</p> <p>Les séances ont une durée de deux heures et sont adaptées à la tranche d'âge. La nécessité de forme est indispensable pour aborder la question de la prostitution auprès des collégiens (à partir de la 4ème) et également auprès des lycéens. À l'aide d'outils spécifiques et d'un cadre bienveillant, plusieurs notions sont abordées : les stéréotypes de genre, le consentement, l'emprise, le contrôle, l'impact de la prostitution, le fonctionnement du système prostitutionnel, le cadre juridique, etc.</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>Le Mouvement du Nid</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>DDFE du Doubs, les CMS, DSDEN 25, PJJ, CICS, Tinternet, CIDFF 25, CHRS le Roseau, France Victimes 25 et 90, la Mission Locale de Besançon, ...</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>DDETSPP DRDFE CCAS de Besançon Conseil Départemental du Doubs AGRASC</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes accompagnées, • Typologie des demandes (administratives, santé, juridiques,...), • Typologie des personnes accompagnées (sexe, âge, nationalité,...), • Orientations vers le droit commun (ouverture de droits, prise en charge psychologique...). <p>Chiffres 2021/2022 : 33 personnes accompagnées 3 parcours de sortie de prostitution présentés Demandes de soutien psychologique, d'accès aux droits de santé, d'aide alimentaire, d'accompagnement administratif/droit au séjour. 94 % de femmes, 85 % de personnes étrangères, 42 % ont entre 18 ans et 30 ans. Orientations vers la PASS Jean Minjoz, Secours Populaire, la Croix Rouge, les CMS, les Antennes sociales, France Victimes, le CIDFF, la CIMADE, la Boutique Jeanne Antide, etc.</p> <p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes rencontrés, • Nombre de séances réalisées, • Évaluation qualitative des jeunes via un questionnaire ou un échange oral à la fin de la séance <p>Chiffres 2021/2022 : 1660 jeunes rencontrés 79 séances réalisées (65 séances en collège, 8 séances en lycée, 6 séances à l'UEAJ)</p>

Appel à projet AGRASC 2022 : la délégation a remporté l'appel à projet régional et aura des moyens supplémentaires sur 18 mois pour mener à bien des projets spécifiques pour l'accompagnement des personnes (art thérapie, prise en charge psychologique, projets de vacances, etc.) ainsi que pour la formation et la sensibilisation des professionnels.

LIEN
DISPOSITIF

Groupe de travail avec le CICS et l'association Tinternet : fin 2020, développement d'un groupe de travail inter-associatif partant d'un constat commun : les réseaux sociaux ont profondément modifié nos usages, nos interactions et la façon dont nous nous percevons. Lors de nos interventions, nous avons constaté le besoin des jeunes adolescents d'ouvrir des espaces de paroles et d'échanges autour de ces thématiques.

Co-accompagnement avec le CHRS le Roseau pour les personnes accompagnées en PSP. Co-animation de certaines séances de prévention à l'UEAJ avec le CIDFF 25.

COMMENTAIRES

Des demandes de plus en plus importantes provenant des établissements scolaires pour animer des séances de prévention autour de la problématique prostitutionnelle/pornographie.

CONTEXTE	Dispositif Départemental, l'accueil de jour est un accueil inconditionnel en accès libre et anonyme dans nos locaux à destination des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Soutenir et informer les femmes victimes de violences conjugales sans démarche préalable. Prévenir et gérer les situations d'urgence, en particulier préparer, éviter ou accompagner le départ en urgence du domicile.
CONTENU Mode d'interventions	L'accueil de jour propose aux femmes la possibilité de venir nous rencontrer, sans prendre rendez-vous. Un espace dédié aux enfants permet leur accueil lorsqu'ils accompagnent leur mère. L'accueil proposé prend la forme d'entretiens individuels, mais aussi d'ateliers collectifs ou non, proposés par les bénévoles (cours de français, shiatsu, sophrologie, coiffure,...) et un accès gratuit à une friperie dans nos locaux. Les entretiens individuels sont assurés par un-e travailleur-se social-e spécialement formé-e aux violences de genre et aux outils développés pour l'intervention auprès de ce public particulier : le cycle de la violence, le processus "d'emprise" de l'auteur et leurs conséquences. Parmi les prestations complémentaires que nous offrons dans le cadre de l'accueil de jour, les femmes ont accès au téléphone, à Internet et à un espace de détente et de repos (bibliothèque). Elles peuvent demander l'ouverture d'une boîte postale (demande d'aide juridictionnelle, avocat, demande de logement).
PORTEURS DE L'ACTION	Association Solidarité Femmes
PARTENAIRES DE L'ACTION	Acteurs et dispositifs du réseau : services sociaux, services judiciaires, services de Police/gendarmerie, services médicaux, 115, SIAO, logement, etc.
FINANCEMENT	DRDFE / Conseil Départemental / Ville de Besançon
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Nombre de femmes reçues dans le cadre de l'accueil de jour Nombre de femmes ayant un autre rendez-vous après ce premier contact Nombre de femmes bénéficiant d'un suivi après ce premier contact Nombre de femmes bénéficiant d'un hébergement après ce premier contact Type de demandes, réponses apportées
COMMENTAIRES	En 2020 et une partie de l'année 2021, la crise sanitaire nous a contraint à planifier l'AJ avec des rendez-vous.

<p>CONTEXTE</p>	<p>Sur le secteur du Haut-Doubs comme ailleurs, les violences intrafamiliales sont en constante augmentation.</p> <p>En 2021, ce sont 113 appels qui ont été reçus par le SIAO pour de l'hébergement d'urgence. Face au manque de dispositifs d'hébergement sur le bassin pontissalien, la solution hôtelière est souvent mise en œuvre. Or les chiffres annuels communiqués par le SIAO montre qu'après 10j passés à l'hôtel, 60% des femmes préfèrent rentrer chez elle (espace restreint, partagé par toute la famille, conditions de vie dégradées – alimentation, entretien du linge...). Depuis 2020; ces femmes sont orientées à Travail et Vie. En 1er lieu, il s'agissait de répondre aux besoins primaires. Nous avons noté que ces femmes restaient au cours de la journée et finalement ne retournaient pas dans leur ancien foyer.</p> <p>Un accueil de jour leur étant dédié semblait nécessaire pour leur assurer sécurité, confort et écoute.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Permettre aux victimes hébergées à l'hôtel d'avoir un soutien au quotidien, logistique et moral afin de mieux vivre la période de transition entre leur ancien foyer et une nouvelle vie à construire.</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Accueil de jour dédié aux femmes victimes de violences avec ou sans enfants.</p> <p>Lieu chaleureux, familial et sécurisé. Surface globale de l'accueil dédié : 100m² Accès extérieur indépendant.</p> <p>8 rue Montrieux 25300 PONTARLIER 03.81.39.30.45</p> <p>Accueil du lundi au vendredi de 9h à 17h Sur place :</p> <ul style="list-style-type: none">• Restauration sociale : petit déjeuner / Repas chaud servi tous les midis / collation à 16h• Fourniture de vivres pour le soir (hébergement à l'hôtel)• Accès à une SDB entièrement équipée, mise à disposition du linge de maison et des produits d'hygiène – équipement prévu pour la toilette et le soin des enfants même en bas âge• Distribution de produits d'hygiène femme/enfant et de produits menstruels (Via l'association Féminité Sans Abri)• Accès à la laverie• Accès au dressing solidaire <p>Organisation autour d'une pièce de vie commune de 40m² équipée d'un coin cuisine, d'un espace multimédia, d'une bibliothèque et de jeux pour les enfants. Accès à de la documentation.</p>

2e pièce d'accueil permettant de s'isoler (environ 15m²), faire dormir les enfants pour la sieste, de faire les devoirs, de regarder la TV...

Bureau mis à disposition des partenaires favorisant « l'allé vers » tout en garantissant la confidentialité. Ouvert à divers partenariats (structures d'accompagnement, sociale, psy...).

FINANCEMENT

DDETSPP – Région – Département - CCAS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Remontée annuelle :

- du nombre de femmes accueillies,
- des actions menées individuellement (aide « ménagère », aide administrative, soutien moral...),
- bilan des retours ou non à son foyer de la victime.

<p>CONTEXTE</p>	<p>L'association France Victimes 25 Besançon (FV 25), agréée par le Ministère de la Justice, développe une intervention spécifique auprès des victimes d'infractions, intervention conjuguant information et accompagnement juridique, soutien psychologique et social.</p> <p>FV 25 a vocation à recevoir toutes les victimes d'infractions en adaptant son intervention aux spécificités de chacune, notamment lorsqu'elle concerne des victimes les plus vulnérables telles que les victimes de violences intrafamiliales, de violences sexuelles et sexistes, les victimes gravement traumatisées, etc.</p> <p>Notre intervention au bénéfice des victimes de violences de couple ou autres violences intrafamiliales, de violences sexuelles et sexistes se décline en termes de prévention (missions de l'intervenant social en commissariat et en gendarmerie, organisation de stages de responsabilisation en direction des auteurs de violences de couple), d'évaluation et d'identification des risques et du danger et, sous l'autorité du Parquet, en termes de protection (TGD, BAR).</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir et écouter, • Informer sur les droits, • Accompagner et soutenir tout au long du parcours de la victime, avant même le dépôt de plainte jusqu'au temps de la réparation, • Identifier les risques et les dangers, évaluer les besoins de protection et protéger, • Orienter vers les professionnels institutionnels ou associatifs nécessaires à la prise en charge complète de la victime.
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Une démarche de l'association qui s'inscrit de façon durable dans une logique pro-active, « aller vers » (missions de l'ISCG, du Bureau d'aide aux victimes (BAV) avec le travail des rôles d'audience, réquisitions du Parquet, etc.)</p> <p>Des lieux d'écoute et d'information de proximité : 15 lieux de permanence répartis sur l'ensemble du ressort du Tribunal Judiciaire de BESANÇON dont les quartiers prioritaires de Besançon, des permanences spécialisées en police et gendarmerie, au Tribunal Judiciaire de Besançon (BAV) ou au sein même de l'IML (cf. fiche action spécifique).</p> <p>Une prise en charge au plus près des faits ou aux moments clés de la procédure pénales, ceci en urgence parfois.</p> <p>A cet effet, le procureur de la République peut requérir nos services sur la base de l'article 41 du CPP notamment pour qu'il soit porté aide à la victime, surtout de violences intra-familiales, sexuelles et sexistes.</p> <p>Les outils de repérage et de prévention que représentent (cf. fiches actions spécifiques):</p> <ul style="list-style-type: none"> • les missions de l'ISCG, • les stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes réalisés par FV25, soit sous mandat judiciaires, soit dans le cadre d'une ordonnance de protection, <p>L'évaluation personnalisée des victimes (article 10-5 du cpp, circulaire du 9 mai 2019 relative à l'amélioration du traitement des violences conjugales et à la protection des victimes) dont l'objectif est double :</p>

- identifier les victimes qui, en raison de la nature de l'infraction subie (violences conjugales, sexuelles, sexistes...), ou de leurs caractéristiques personnelles, sont particulièrement exposées à des risques de représailles ou d'intimidation de la part de l'auteur ou à des risques de victimisation secondaires,
- évaluer les besoins de protection à mettre en place pour la victime et son entourage.

Cette évaluation est réalisée par FV 25, principalement sur réquisition du procureur de la République ou à la demande des Juges de l'application des peines pour les victimes de violences de couple dont l'auteur est sortant de détention.

Les outils de protection (cf. fiche action spécifique) :

- le Téléphone Grave Danger (TGD)
- le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)

Ce sont des outils protéiformes qui, par leurs dispositifs d'alerte visent à protéger la personne qui en bénéficie, mais également à la sécuriser, à prévenir la récidive et à l'accompagner pour sortir du cycle des violences.

Ces dispositifs sont portés et le suivi des victimes assurés par FV 25 sous l'autorité du procureur de la République.

<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>France Victimes 25 Besançon</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Les services de l'Etat, le Barreau de Besançon, le réseau associatif et l'ensemble des professionnels mobilisés sur la question des victimes de violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>Le Ministère de la Justice - la Préfecture FIPD - les Communes et Intercommunalités : Besançon, Pontarlier, Beaume-les-Dames – le Conseil Départemental – CHU - ARS</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Modalités d'évaluation : données statistiques (logiciel INAVEM PROGEST), réunions de coordination, d'échanges, COPIL, etc...</p> <p>Données chiffrées 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2780 personnes dont 2222 victimes d'infractions majoritairement de sexe féminin (67 %), • dont 813 victimes de violences dites « domestiques » (contre 574 en 2020), • dont 193 victimes de violences sexuelles, • 608 personnes reçues par notre ISCG, • 50 EVVI réalisées (28 sur demande du Parquet, 10 à la demande des JAP, 12 à notre initiative), • 32 victimes suivies dans le cadre du dispositif TGD (22 personnes en 2020 ; soit une augmentation de 45%), 5 dans le cadre du BAR (contre 1 BAR en 2020) pour un volume de plus 250 entretiens, • 122 auteurs reçus aux fins de stage de responsabilisation ; 13 groupes organisés (contre 82 auteurs en 2020).

<p>CONTEXTE</p>	<p>L'association France Victimes Nord Franche-Comté est appelée à prendre en charge toutes les victimes d'infractions pénales, les victimes d'attentats, d'accidents collectifs et les sinistrés de catastrophes naturelles majeures.</p> <p>L'article 42-II de la réforme pour la justice de la loi n°2019-222 du 23/03/2019 modifie les articles 10-2 et 41 in fine du CPP portant agrément de l'Etat pour les associations France Victimes de manière à clarifier leur rôle par rapport aux associations de victimes.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Prise en charge globale des femmes, des hommes et des mineurs victimes d'infractions dans le cadre intrafamilial tout au long du processus judiciaire et accompagnement psychologique.</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Bureau d'aide aux victimes au Tribunal Judiciaire de Montbéliard : une information pratique est délivrée aux victimes sur le fonctionnement judiciaire et les procédures en cours les concernant : • Elles sont informées à l'occasion de tout traitement d'urgence (comparution immédiate par exemple), • Elles sont renseignées de façon rapide et fiable sur le déroulement de la procédure pénale, • Elles sont orientées systématiquement vers le dispositif d'indemnisation auquel elles peuvent prétendre. <p>2.- Téléphone grave danger : en application de l'article 41-3-1 du CPP, le dispositif vise à assurer une protection et une prise en charge globale de la victime bénéficiaire. France Victimes Nord Franche-Comté est chargée de recevoir et de centraliser, en concertation avec le Parquet, les situations qui lui sont signalées par les professionnels du ressort (intervenants sociaux, police, gendarmerie, psychologues, professionnels de santé, associations dites « spécialisées »). En septembre 2022, 9 TGD sont disponibles sur le ressort du TJ de Montbéliard. Chaque situation fait l'objet d'une évaluation et d'un suivi.</p> <p>3.- Bracelet antirapportement : Le décret numéro 2020-1161 du 23 septembre 2020 met en place le bracelet antirapportement (BAR). Ce décret est pris en application de la loi Pradié du 28 septembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille. Le BAR est un dispositif permettant d'assurer le contrôle à distance du conjoint ou ex-conjoint violent.</p> <p>En pratique, le dispositif antirapportement, en lien avec un téléopérateur, assure la géolocalisation de l'auteur par la pose d'un bracelet à sa cheville ou son poignet, et de la victime qui se voit attribuer un boîtier qu'elle doit conserver sur elle en permanence.</p> <p>Ce dispositif vient en complément du dispositif téléphone grave danger (TGD) et il fonctionnera comme tel jusqu'à la pose du bracelet de l'auteur. Une alerte sera ainsi enclenchée si l'auteur se rapproche de la victime en franchissant une zone définie par le juge.</p>

4.- Évaluation personnalisée des victimes : conformément à la directive européenne du 25/10/2012, la loi du 17/08/2015 a introduit un article 10-5 dans le code de procédure pénale qui dispose que les victimes font l'objet d'une évaluation personnalisée, afin de déterminer si elles ont besoin de mesures spécifiques de protection au cours de la procédure pénale. France Victimes Nord Franche-Comté est chargée de procéder à l'évaluation qu'elle remet au parquet ou au juge d'instruction. Depuis le décret du 25 avril 2022 modifiant l'article D 1-11-2 du CPP, une EVVI peut être réalisée à la demande du juge de l'application des peines.

5.- Permanences d'aide aux victimes : France Victimes Nord Franche-Comté assure des permanences de proximité sur le ressort du TJ de Montbéliard et propose aux victimes un accompagnement juridique et psychologique. En ce qui concerne l'hébergement, France Victimes Nord Franche-Comté travaille avec le SIAO. En outre, France Victimes Nord Franche-Comté gère également la Maison de Services Au Public du quartier de la Petite-Hollande au sein de laquelle elle accueille une permanence mensuelle de l'association Solidarité Femmes et un bureau est dédié au centre d'information du droit des femmes et des familles (CIDFF). Ce travail collaboratif permet d'améliorer l'efficacité des prises en charge.

6.- Notice d'information : outre l'application des articles 53-1 et 75 du CPP, un numéro unique 09 70 19 52 52 a été ouvert par France Victimes Nord Franche-Comté. Ce numéro est inscrit dans une notice d'information qui devrait être remise à chaque plaignant(e) par les services de police et de gendarmerie.

7.- Intervenant social en commissariat et en gendarmerie : une convention multilatérale a été signée le 15 octobre 2020 donnant mission à France Victimes Nord Franche-Comté de recruter et de mettre en œuvre les missions de l'ISCG au sein de la police nationale et de la gendarmerie nationale sur le ressort du TJ de Montbéliard.

8.- Expositions PJJ : dans le cadre d'un partenariat engagé avec la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Franche-Comté, France Victimes Nord Franche-Comté est chargée de coordonner et d'animer deux expositions (Moi jeune citoyen et 13-18 questions de justice) visant à mieux faire connaître aux mineurs leurs droits et leurs devoirs notamment eu égard au respect des autres et de soi-même participant ainsi à favoriser l'égalité entre les garçons et les filles.

**PORTEURS
DE L'ACTION**

Association France Victimes Nord Franche-Comté

**PARTENAIRES
DE L'ACTION**

Les représentants de l'institution judiciaire, les services, préfectoraux, la police nationale, la gendarmerie nationale, les centres médicaux sociaux, les CCAS, l'ASEA, la PJJ, le SPIP, la MDA, le SIAO, l'ADDSEA, les communes, Pays de Montbéliard Agglomération

FINANCEMENT

France Victimes Nord Franche-Comté est financé par le ministère de la Justice sur le programme 101 (SADJAV) par l'intermédiaire du magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit de la Cour d'appel de Besançon. Elle bénéficie également du soutien de l'État sur le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, de Pays de Montbéliard Agglomération et du Conseil départemental du Doubs (notamment dans le cadre du co-financement du poste d'ISCG).

MODALITÉS
D'ÉVALUATION

Nous disposons d'un logiciel INAVEM PROGEST élaboré en concertation entre la fédération France Victimes et le SADJAV et conforme aux recommandations de la CNIL. Ce logiciel permet un suivi des victimes en temps réel et la réalisation d'un rapport d'activité complet.

COMMENTAIRES

D'après la circulaire de politique générale du 20 septembre 2020 de la DACG, le ministre de la justice souligne l'importance d'une gouvernance territoriale via les CLAV ou via les COPIL violences intrafamiliales des TJ. De même, des retours d'expériences ont lieu dans les Cours d'appel concernant les homicides conjugaux ou leurs tentatives.

CONTEXTE	Augmentation de la demande de femmes victimes de violences. Demandes d'hommes victimes de violences.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Mise à l'abri des personnes victimes de violences
CONTENU Mode d'interventions	Le SIAO se met en lien avec l'ensemble des structures d'hébergement afin d'envisager l'accueil des personnes demandeuses. En l'absence de place, ces personnes sont orientées à l'hôtel. Fourniture hygiène : partenariat avec Féminité sans abri Fourniture et aide alimentaire : Partenariat avec la banque alimentaire, le BJA et Travail et vie.
PORTEURS DE L'ACTION	SIAO du Doubs
PARTENAIRES DE L'ACTION	L'ensemble des partenaires de l'hébergement, le Conseil départemental, les CCAS, les accueils de jour
FINANCEMENT	DDETSPP pour les nuitées d'hôtel et pour le SIAO
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Une intervenante sociale du SIAO s'assure qu'une évaluation sociale est mise en œuvre. Si la personne est à l'hôtel et/ou n'a pas de référent social, un lien avec le service adapté est mis en œuvre.
COMMENTAIRES	Pas de place d'hébergement dédié pour les hommes victimes de violence. Problématique des FVV en difficulté de titre de séjour.

<p>CONTEXTE</p>	<p>Le Secteur Accueil Hébergement Logement de l'ADDSEA propose un accueil d'urgence dans le cadre de la mise à l'abri pour femmes seules avec enfants de moins de 3 ans ou enceintes (30 places à Besançon, 6 places à Pontarlier), cofinancement État et Département.</p> <p>D'autre part, l'accueil au CHRS Roseau (40 places) est priorisé pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales (par l'intermédiaire du SIAO).</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Accueil, évaluation, mise en sécurité, accompagnement à et vers l'autonomie</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Aide à la subsistance (colis d'urgence et distribution hebdomadaire grâce au point de distribution de la banque alimentaire). -Accompagnements juridiques (partenariats avec le CIDFF, FV25, avocats). -Accès aux droits (dématérialisation des démarches administratives via la maison numérique), permanences mensuelles CIDFF -Soutien aux soins (consultations avancées avec SOLEA, permanences d'une psychologue sur place, partenariat avec l'EMPP, CAVASEM, CMP, PMI, CHU, Novillard, consultations transculturelles, bilans de santé avec la CPAM, infirmières libérales à domicile, EISA, CICS,...) -Soutien à la parentalité (PMI, Unité Père-mères-bébé, CMPP, TISF, CAMSP, relais parental, maison de l'adolescent, ateliers mères-enfants, sorties culturelles/musée parents-enfants, soutien scolaire via l'atelier numérique, ateliers animations thématiques). <p>Prestations collectives visant la restauration de l'estime de soi, du bien-être et de son pouvoir d'agir : Groupes de paroles, actions collectives PMI/CDEF/Roseau, Cuisine, Café info et veille sociale/inclusion quartier de St Claude, ateliers de détente et soins esthétiques, salle fitness/sport, médiation animale.</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>ADDSEA-Secteur Accueil Hébergement Logement</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>DDETSPP, SIAO, Conseil Départemental, CIDFF, FV25,CMP,CHU,EMPP,SOLEA , Commissariat, PMI, CDEF, Association TRI, Université, banque alimentaire, CAMSP, UPMB, CIC's</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>ÉTAT : et CG (mère isolées / enfant de moins de 3 ans)</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Nombre de personnes accueillies sur une année. Taux d'occupation, durées d'hébergement Évaluation tous les 2 mois avec les familles des objectifs de leur contrat de séjour. Évaluation du nombre de sorties vers une solution d'hébergement Enquêtes de satisfactions.</p>
<p>COMMENTAIRES</p>	<p>Nombre de sorties vers un logement autonome</p>

CONTEXTE	<p>Le Secteur Accueil Hébergement Logement de l'ADDSEA propose un accueil au CHRS Roseau (40 places) et/ou dans le logement transitoire, priorisé pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales (par l'intermédiaire du SIAO).</p> <p>88 places (11 appartements en studios regroupés dans le collectif du CHRS Roseau et 22 appartements en diffus dans les quartiers)</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Accompagnement des femmes seules ou avec enfants « dans et vers le logement ».</p>
CONTENU Mode d'interventions	<ul style="list-style-type: none"> -Aide à la subsistance (distribution hebdomadaire grâce au point de distribution de la banque alimentaire). -Accompagnements juridiques (partenariats avec le CIDFF, FV25, avocats). -Accès aux droits(dématérialisation des démarches administratives via la maison numérique). -Accès aux soins (consultations avancées avec SOLEA, permanences d'une psychologue sur place, partenariat avec l'EMPP, CAVASEM, planning familial, CMP, PMI, CHU, Novillard, consultations transculturelles, bilans de santé avec la CPAM, infirmières libérales à domicile, EISA, CICS,...) -Soutien à la parentalité (PMI, Unité Père-mères-bébé, CMPP, Intervention d'une TISF et d'une éducatrice jeunes enfants, CAMSP, relais parental, maison de l'adolescent, ateliers mères-enfants, sorties culturelles/musée parents-enfants, soutien scolaire via l'atelier numérique, ateliers animations thématiques). - Actions de remobilisation permettant aux femmes sans ressources de contribuer à des actions collectives (préparation de repas, tri des déchets, soutien banque alimentaire). +Actions de bénévolat via la banque alimentaire. -Actions logements : interventions d'une éducatrice et/ou d'une TISF à domicile dans le cadre de visites techniques et de soutien dans la gestion du quotidien, dans la dynamique du « logement d'abord ». -Accompagnement des familles dans le cadre du « Hors les murs » -Accompagnement « Hors les murs » dans le cadre du logement d'abord -AVDL sortie Hébergement : intervention d'une assistante sociale en fin de parcours d'hébergement afin de soutenir les familles dans la préparation du déménagement et l'arrivée dans le nouveau logement (relais avec les partenaires du secteur de domiciliation pour faciliter l'inclusion dans les quartiers, recherche du mobilier, équipement, action de sensibilisation aux économies d'énergie, appui dans la réalisation des états des lieux..) Prestations collectives visant la restauration de l'estime de soi et de son pouvoir d'agir : Groupes de paroles, ateliers informatiques, ateliers alimentation positive), danse orientale, ateliers de détente et soins esthétiques, salle fitness/sport, médiation animale.

PORTEURS DE L'ACTION	ADDSEA-Secteur Accueil Hébergement Logement
PARTENAIRES DE L'ACTION	DDETSPP, SIAO, Conseil Départemental, CIDFF, FV25, Commissariat + partenaires cités ci-dessus.
FINANCEMENT	ÉTAT : et CG (mère isolées / enfant de moins de 3 ans)
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<p>Nombre de personnes accueillies sur une année</p> <p>Taux d'occupation, durées d'hébergement</p> <p>Évaluation tous les 3 mois avec les familles des objectifs de leur contrat de séjour.</p> <p>Évaluation du nombre de sorties vers une solution d'hébergement</p> <p>Réunions de résidentes trimestrielles</p>
COMMENTAIRES	Nombre de sorties vers un logement autonome

<p>CONTEXTE</p>	<p>Le secteur Accueil Hébergement de l'ADDSEA propose actuellement 6 places dédiées à l'accueil de femmes victimes de violences conjugales (1 logement à Pontarlier, 1 logement à Morteau), complété par 6 places de mise à l'abri de femme seule avec enfants (2 logements à Pontarlier), où les femmes accueillies sont confrontées majoritairement à des violences intrafamiliales.</p> <p>Lors des réunions du sous-groupe de travail de l'arrondissement de Pontarlier, les professionnels constatent que l'offre d'hébergement est insuffisante.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Création de 3 places d'Hébergement d'Urgence supplémentaires afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'éviter le maintien prolongé à l'hôtel, • De proposer un accueil de qualité et sécurisé dans un logement adéquat pour donner aux personnes la possibilité de faire leurs propres choix, • De proposer un accompagnement adapté.
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Accueil sécurisé 24h/24 avec surveillance permanente en lien avec une astreinte d'intervention</p> <p>Accompagnement social personnalisé : Accès aux droits, démarches administratives, judiciaires etc...</p> <p>Co-construction d'un projet d'accompagnement en vue d'une insertion sociale</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>ADDSEA-Secteur Accueil Hébergement Logement</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>DDETSPP- SIAO – 115 – Département – CCAS de Pontarlier – CIDFF – France Victimes 25 Besançon- Solidarité Femmes</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>DDETSPP</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes accueillies, • Durée de séjour, • Sortie positive, • Enquête de satisfaction.

CONTEXTE	<p>Plus d'une femme sur 10 est victime de violence de couple. Nous recevons des femmes qui sont encore en couple qui envisagent la séparation comme une résolution possible de cette violence mais qui ne peuvent accéder directement à un logement autonome. En effet, en raison des violences, elles peuvent s'en estimer momentanément incapables, elles peuvent avoir été privées de leurs droits, elles peuvent être sous emprise...</p> <p>C'est dans ce contexte qu'elles peuvent solliciter un hébergement au sein de notre Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Héberger des femmes victimes de violence de couple, avec leurs enfants le cas échéant, ces derniers étant également victimes de ces violences. Il s'agit, lors de ce temps d'hébergement, de permettre une reconstruction psycho-sociale, de recouvrer leurs droits si besoin et, après ce passage en CHRS, d'accéder à une vie exempte de violences, plus proche de la "normale".</p>
CONTENU Mode d'interventions	<p>Nous disposons de 33 places d'hébergement pour femmes et enfants. Les femmes hébergées au CHRS Solidarité Femmes co-construisent avec les salarié.es un parcours en fonction de leurs besoins ou demandes d'une part et de nos compétences ou possibilités de l'autre. De façon habituelle, les demandes relèvent de l'accès aux droits, de la recherche de logement, de travail, de formation, de soutien psychologique et de soutien à la parentalité. Les femmes hébergées ont un accompagnement psycho-social global et sont généralement reçues au moins une fois par semaine pour un entretien d'une heure.</p> <p>Les enfants hébergés avec leurs mères peuvent également bénéficier d'un accompagnement spécifique autour des conséquences des violences pour leur permettre d'exprimer leurs émotions et de donner un sens à ce qu'ils ont vécu...</p>
PORTEURS DE L'ACTION	Solidarité Femmes 25
PARTENAIRES DE L'ACTION	<p>Dans le cadre de cet accompagnement global, nous sommes en lien avec de nombreux partenaires :</p> <p>La protection des personnes : pompiers, police, gendarmerie...</p> <p>Le soin des personnes : médecine légale, CHU, médecins, sages-femmes, CMP...</p> <p>L'accompagnement des personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Juridique : CIDFF, France Victimes 25, CAVASEM, ISPG, • Les enfants : CRIP, CMS, PMI, Unité Père-mère-bébé, CGI, Maison verte, Unité du Psycho-trauma, CMPP...
FINANCEMENT	DDETSPP, Conseil départemental pour les femmes ayant des enfants de moins de trois ans

MODALITÉS
D'ÉVALUATION

Le taux d'occupation de ces places peut être quantifié et nous pouvons qualitativement évaluer leur situation lors de leur parcours au CHRS et à l'issue de l'hébergement (logement autonome, emploi, accès aux droits et services, restauration psycho-sociale...)

COMMENTAIRES

Un critère de réussite essentiel est la fin des violences de couple que subissent les femmes et les enfants hébergés. Une difficulté d'évaluation réside dans le fait que nous ne faisons pas d'étude systématique sur leur devenir à long terme.

CONTEXTE	Permanences d'accueil spécifiques à destination des personnes victimes de violences conjugales : <ul style="list-style-type: none"> • Montbéliard, le jeudi de 14h à 17h une fois par mois, locaux de France Victimes à la CAF, 3 rue Léon Blum • Audincourt, le mardi de 14h à 17h une fois par mois, pôle associatif, locaux de la CPAM, 8 rue Aristide Briand, • Valentigney, locaux du CCAS, place Emile Peugeot, le mercredi de 14h à 17h, une fois par mois Prise de rendez-vous auprès de Solidarité Femmes Belfort au 03.84.28.99.09
OBJECTIFS DE L'ACTION	Sous la responsabilité d'une travailleuse sociale, les permanences mensuelles ont pour objectif de proposer un temps d'écoute, d'information, de soutien et un espace de réflexion sur la relation conjugale, l'impact des violences et les alternatives possibles.
CONTENU Mode d'interventions	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien individuel, confidentiel et gratuit • Possibilité d'accompagnement spécifique sur plusieurs entretiens • Travail inter-partenarial en fonction des besoins et du projet des personnes reçues
PORTEURS DE L'ACTION	Solidarité Femmes 90
PARTENAIRES DE L'ACTION	DDFE, CIDFF, France Victime, Conseil Départemental, CCAS, SIAO 25
FINANCEMENT	Municipalités d'Audincourt et de Valentigney Caisse d'Allocations Familiales du Doubs Conseil Départemental du Doubs
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Bilan quantitatif et qualitatif annuel

<p>CONTEXTE</p>	<p>L'intervention sociale en commissariat et en gendarmerie s'inscrit dans le cadre de la politique publique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive.</p> <p>Leurs missions ont été définies par une circulaire du 21 décembre 2006 instaurant un « cadre de référence » et visant à fixer leur champ d'intervention.</p> <p>Dans le cadre de leur mission de sécurité publique, les services de police et de gendarmerie sont appelés à intervenir auprès de personnes en détresse dont les situations relèvent de problématiques sociales.</p> <p>France Victimes 25 Besançon a élargi son champ de compétence dans le domaine social en recrutant, le 14 septembre 2020, un ISCG mobilisé auprès de toute personne majeure ou mineure, concernée par une affaire présentant une problématique sociale comme les violences conjugales et/ou intrafamiliales ou toutes autres situations de détresse ou de vulnérabilité.</p> <p>Il s'agit d'un dispositif d'action sociale qui se distingue de l'aide aux victimes pour laquelle il vient en complémentarité.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>L'installation d'un ISCG au sein même des locaux des forces de l'ordre permet d'assurer une prise en charge sociale de la personne, parallèlement au traitement de l'enquêteur et participe au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation et la répétition des situations de violences conjugales et/ou intrafamiliales.</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>L'action de l'ISCG s'inscrit dans une démarche pro-active sur les situations détectées par un service de police et de gendarmerie ou signalées par une procédure interne propre à chaque institution (main-courante, procès-verbaux de renseignement judiciaire, etc.)</p> <p>Les missions de l'ISCG :</p> <ul style="list-style-type: none">• Accueil des personnes en situation de détresse,• Évaluation, repérage et accompagnement des situations sociales dégradées et révélées à l'occasion de l'activité des forces de l'ordre,• Orientation, conseil et mise en lien avec les services dédiés garantissant un traitement adapté,• Relais vers les partenaires (police, gendarmerie, justice, association, services sociaux, sanitaires...),• Intervention de proximité au soutien de la personne en détresse, dans l'urgence si nécessaire, en apportant des réponses rapides et adaptées
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>France Victimes 25 Besançon</p>

PARTENAIRES DE L'ACTION	Les services de police et de gendarmerie, la Justice, les services du Département, le réseau associatif, les services sociaux, les services médicaux... l'ensemble des professionnels mobilisés sur les problématiques de vulnérabilité.
FINANCEMENT	Préfecture FIPD - Conseil Départemental – Ville de Besançon
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<p>Établissement de statistiques. Temps d'échange et de bilan avec l'ensemble des partenaires signataires de la convention de recrutement de l'ISCG 1er COPIL organisé le 13/12/2021.</p> <p>Bilan 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 608 personnes accompagnées et/ou orientées en situation de problématique sociale dont : • 82 % de femmes, • 8 % de mineurs, • 760 entretiens, • Les principales problématiques rencontrées ont majoritairement trait à des problématiques de violences (67 %) exercées au sein du couple (67%) • 422 mises en relation avec nos différents partenaires (Service social ou spécialisé, réseau associatif, forces de l'ordre, services d'hébergement...) • 51 fiches de détresse envoyées, • 38 informations préoccupantes rédigées, • 5 signalements pour des majeurs vulnérables. <p>Point étape 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 350 personnes accompagnées pour plus de 500 entretiens menés.
COMMENTAIRES	<p>Depuis plusieurs mois, on constate une diminution des saisines par les services de gendarmerie, en lien certainement avec les mutations des personnels.</p> <p>La création d'un second poste d'ISCG sur le ressort du Tribunal judiciaire de Besançon est en cours de réflexion, mais se pose la question de son financement qui soulève quelques difficultés.</p> <p>Des pistes de financement du Fond social européen sont à l'étude pour sécuriser et pérenniser le dispositif.</p>

<p>CONTEXTE</p>	<p>L'intervention sociale en commissariat et en gendarmerie s'inscrit dans le cadre de la politique publique de prévention de la délinquance, de lutte contre la récidive, de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, faites aux femmes, et l'aide aux victimes et aux personnes en difficulté. Conformément à l'article L. 121-1-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), il s'agit d'un dispositif d'action sociale qui se distingue de l'aide aux victimes pour laquelle il vient en complémentarité. Son officialisation repose sur les circulaires interministérielles des 1er août et 21 décembre 2006 relatives à l'extension des intervenants sociaux dans les services de police et de gendarmerie qui constituent le cadre de référence du dispositif.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>L'intervenant social en Commissariat et en Gendarmerie intervient auprès de toute personne, majeure ou mineure, en situation de problématique sociale (violence de couple, violence intrafamiliale, autre situation de vulnérabilité ou de détresse). Situation détectée par un service de police ou de gendarmerie ou signalée par une procédure interne, propre à chaque institution (main courante, PV de renseignements judiciaires...).</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<ul style="list-style-type: none">◦ Accueil et écoute active en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre : Le gendarme aura identifié une problématique sociale (relogement, logement insalubre,◦ Intervention sociale de proximité selon la situation de crise, voire d'urgence,◦ Participation au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation,◦ Informations et orientations spécifiques vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun, (travail en lien avec les travailleurs sociaux des centres médico-sociaux),◦ Mise en œuvre un accompagnement limité dans la durée après évaluation de la situation des personnes,◦ Facilitation du dialogue inter-institutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médico-éducative.
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>France Victimes Nord Franche-Comté 3 avenue Léon Blum 25200 Montbéliard 09 70 19 52 52 contact@france-victimes-nfc.fr https://www.france-victimes-nfc.fr</p>

PARTENAIRES DE L'ACTION	<p>Une convention triennale de partenariat a été signée le 15/10/2020 par les associations France Victimes 25 Besançon, France Victimes Nord Franche-Comté, M. le préfet du Doubs, M. le Procureur de la République près le TJ de Besançon, Mme la Procureur de la République près le TJ de Montbéliard, Mme la Présidente du Conseil départemental du Doubs par délibération de la commission permanente du conseil départemental du Doubs en date du 14/04/2020, M. le directeur de la sécurité publique du Doubs, M. le général commandant le groupement de gendarmerie départementale du Doubs, Mme le Maire de Besançon.</p>
FINANCEMENT	<p>Pendant la durée de la convention, et sous réserve de la reconduction des financements, l'État (FIPDR) finance chaque structure porteuse du dispositif à hauteur de 20000 €. Le Conseil départemental du Doubs s'engage à financer chaque structure à hauteur de 20000 €.</p>
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<p>En 2021, l'Intervenante Sociale a réalisé 848 entretiens. Le service s'est adressé de façon directe ou indirecte (mise à disposition) à 616 bénéficiaires. Si la plupart des personnes rencontrées n'ont eu besoin que d'une seule rencontre, d'autres ont nécessité un investissement plus soutenu dans la durée.</p> <p>60 % des dossiers émanent du Groupement de Gendarmerie de Montbéliard et 40 % du Commissariat de Police. 529 entretiens ont été réalisés en gendarmerie.</p> <p>Ainsi, on comptabilise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 154 entretiens pour la brigade d'Etupes, • 70 entretiens pour Maiche, • 77 entretiens pour la communauté de brigade de L'Isle-sur-le-Doubs, • 102 entretiens pour la gendarmerie de Pont de Roide, • 38 entretiens pour la brigade territoriale autonome de Bavan, • 85 entretiens pour la brigade de Bethoncourt. <p>322 entretiens ont été réalisés en Police.</p> <p>L'intervenante sociale a rencontré 616 bénéficiaires. 102 personnes étaient connues des services sociaux. Ce constat positionne le travailleur social comme l'un des premiers interlocuteurs dans le repérage précoce de familles en difficulté sociale et/ou familiale.</p> <p>85 % des victimes rencontrées sont des femmes, la tranche d'âge majoritaire est celle des 26-50 ans.</p> <p>Concernant les différentes infractions pénales, on dénombre actuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 301 violences physiques et 91 violences psychologiques (principalement des femmes), • 17 agressions sexuelles (exclusivement des femmes), • 49 victimes de harcèlement (moral, sexuel, voisinage, au travail...), • 18 personnes ont subi une atteinte aux biens. <p>Ces dégradations font très souvent suite à une séparation avec un ex conjoint.</p> <p>80 % des faits de violences (physique psychologique verbale, administrative, financière et sexuelles) se produisent dans un contexte familial où l'agresseur est un conjoint, un ex-conjoint ou un membre de la famille.</p> <p>Depuis le début de l'année 2022 au 11/11/2022, 723 entretiens ont été réalisés.</p>

LIEN DISPOSITIF

Depuis le 19 mai 2022, le poste de l'ISCG est conçu avec le maintien de la centralisation des victimes qui sont orientées à partir de la brigade d'Étupes avec l'appui de la maison de protection des familles.

Une délocalisation en alternance sur Pont-de-Roide et l'Isle-sur-le Doubs a été mise en œuvre.

Le lundi : travail au siège de France Victimes Nord Franche-Comté,

Le mardi : brigade d'Étupes,

Le mercredi : commissariat de police,

Le jeudi : une semaine sur deux, en alternance, à la brigade de Pont-de-Roide (prenant en compte les victimes de Maïche), et à la brigade de l'Isle-sur-le Doubs.

Le vendredi : commissariat de police

COMMENTAIRES

Mme Betty LANDAUD a été recrutée en qualité d'ISCG le 25 septembre 2020 et a donné sa démission le 16 septembre 2022. Mme Stéphanie THIERY a été recrutée pour la remplacer le 19/09/2022.

<p>CONTEXTE</p>	<p>Solidarité Femmes et le CIDFF, partenaires sur de nombreuses actions envers les femmes, souhaitent proposer un lieu unique de prise en charge des femmes et des enfants.</p> <p>Au-delà de la mutualisation des compétences et des moyens actuels de fonctionnement, il s'agit de créer un lieu d'accueil global et visible donnant aux femmes la possibilité d'une prise en charge la plus complète possible de leurs problématiques dans un même lieu.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Ce lieu de référence pour les femmes et les enfants sera un véritable lieu de ressources, d'information, d'accompagnement et de soins. Il s'inscrira dans une démarche d'optimisation de l'action publique en faveur des femmes et des enfants.</p> <p>Ce projet innovant mettra en œuvre des actions de préventions transversales à toutes les questions d'égalité ou de violences.</p> <p>La maison des femmes pour l'égalité sera dotée d'un accueil mutualisé afin de simplifier le parcours des femmes et d'optimiser l'accès aux droits et aux soins essentiels, en réduisant notamment les délais des rendez-vous.</p> <p>Cette maison permettra de réunir des professionnel-le-s aux missions complémentaires dans l'objectif d'offrir un suivi global, coordonné et adapté au parcours des femmes, notamment lors de violences (conjugales, sexuelles, intrafamiliales, mutilations...),</p> <p>Mutualisation des moyens des structures existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solidarité Femmes 25 - CIDFF 25 - FETE - CICS : permanences - Mouvement du Nid : permanences
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Maison à vocation départementale à Besançon (en lien avec les permanences du CIDFF 25 et de Solidarité Femmes 25 en dehors de Besançon)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter le travail d'orientation des femmes par les partenaires extérieurs grâce à une visibilité accrue des missions mises en œuvre et regroupées dans un même lieu, • Coordonner le parcours par une approche globale des femmes victimes de violence et de leurs enfants et développer le travail en partenariat entre tous.te.s les professionnel.le.s, • Faciliter l'accès vers les forces de l'ordre dans le cadre de l'accompagnement aux dépôts de plaintes et vers les avocats dans le cadre des procédures civiles et pénales, • Accueillir les permanences médicales permettant un premier contact in situ et une orientation vers des spécialistes si besoin,

	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un Centre de ressources et de documentation à destination des professionnel.le.s et de la population sur les questions des droits des femmes, de l'Egalite et des violences faites aux femmes. • Organiser des formations des professionnel-le-s, des informations collectives et des actions de prévention multipartenariales. <p>Public cible : Les femmes, accompagnées ou non d'enfants, au regard d'une action positive / constat de problématiques spécifiques (santé - violences conjugales - violences sexuelles - contraception / IVG - insertion professionnelle - logement...)</p> <p>Femmes en difficulté dans le cadre du public cible des associations partenaires</p>
PORTEURS DE L'ACTION	Solidarité Femmes et CIDFF
PARTENAIRES DE L'ACTION	L'ensemble du réseau partenaire des deux associations Développement du partenariat avec les structures prenant en charge le public : ordre des médecins, Ordre des sage-femmes, Défenseur des droits, CMS, CDAD, CAF, Pôle Emploi, CHU ...
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie du projet financé par la DDETSPP 25 en 2022 - la ville de Besançon vient de financer l'étude bâtementaire : 50 000€ fin 2022 <p>À l'étude pour l'investissement et nécessité d'abonder en fonctionnement des structures partenaires</p>
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Fréquentation de la Maison des Femmes pour l'Égalité Conventions MDFF et partenaires Évaluations propres des services et associations présents
COMMENTAIRES	Projet en cours d'élaboration et de structuration opérationnelle et en matière de gouvernance (DLA). Nécessité en sus de la mutualisation (locaux, moyens matériels) de développer les moyens humains avec des personnes spécifiquement formées aux dispositifs existants et à la connaissance des acteurs accompagnant les femmes (accueil physique et téléphonique, coordination) Engagement des financeurs pour la participation financière aux besoins complémentaires indispensable à la réussite de ce projet.

<p>CONTEXTE</p>	<p>Circulaire SDFE/DPS n°2008-159 du 14 mai 2008 relative à la mise en place de "référénts" pour les femmes victimes de violences au sein du couple.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Le Référént Violences Conjugales a pour rôle d'évaluer, d'orienter et de coordonner les interventions afin de sécuriser les parcours de sortie des violences conjugales, notamment pour les situations particulières et complexes et/ou dans l'urgence.</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>La référente départementale FVVC (femmes victimes de violences conjugales) s'occupe d'accompagner étroitement les femmes lorsqu'elles décident de quitter le conjoint violent.</p> <p>Mise en place d'une évaluation systématique des femmes hébergées par le 115 suite à des violences conjugales.</p> <p>Cette première rencontre à l'hôtel permet d'évaluer la situation, d'informer les femmes et d'avoir un premier contact qui favorise l'accès aux services dédiés FVVC.</p> <p>Durant ce rendez-vous, la référente évalue la situation de danger, donne les premières informations liées à la situation de violences, oriente pour les premières démarches, si besoin, peut accompagner physiquement auprès de la police (dépôt main-courante, plainte), notamment ou de la médecine légale.</p> <p>Selon l'évaluation du danger, la référente peut être amenée à faire une demande de TGD, un signalement auprès du Parquet et/ou une orientation vers une demande d'ordonnance de protection.</p> <p>Si la personne est dans une demande d'accompagnement spécifique psycho-social, elle est orientée auprès de Solidarité Femmes.</p> <p>Si la personne est en capacité d'accéder à un logement, la référente l'oriente vers la personne en charge de l'accès direct au logement du SIAO. Dans le cas où aucun travailleur social n'est pas positionné dans l'accompagnement, si une demande d'hébergement apparaît, la référente instruit une demande à la CODAHL.</p> <p>En sus de l'évaluation 115, quand la situation est particulièrement complexe avec une multiplicité de partenaires positionnés, la référente violences conjugales est l'interlocutrice privilégiée pour coordonner les interventions et faciliter les échanges autour et avec la personne accompagnée. Liens étroits avec tous les acteurs du territoire (ISPG, CIDFF, France Victime, etc)</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>Solidarité Femmes 25</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Acteurs et dispositifs du réseau : services sociaux, services judiciaires, services de Police/gendarmerie, services médicaux, 115, SIAO, logement, etc.</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>DRDFE, FIPD, DDETSPP</p>

MODALITÉS
D'ÉVALUATION

Nombre de personnes rencontrées pour un premier entretien

Type et nombre d'accompagnements physiques

Nombre de situations complexes

Typologie des victimes et des violences subies

Cadre du réseau partenaire activé

Situation des femmes au terme de cet accompagnement

Nous avons engagé ce travail de façon expérimentale à l'automne 2021, ce qui a permis de mettre en évidence l'intérêt de ce dispositif. Notre intervention proactive, notamment au moment des rencontres à l'hôtel, permet à certaines femmes d'accéder à nos services et/ou aux services partenaires, démarches qu'elles n'auraient pas initiées d'elles-mêmes (fatigue, fragilités dues aux violences conjugales)

À l'heure actuelle, nous n'avons pas de financements à la hauteur de nos besoins.

CONTEXTE	<p>Agrément DRDFE LAEO pour un accompagnement renforcé des femmes victimes de violences.</p> <p>Historiquement, les Fonds « Catherine » de 2019 ont permis d'expérimenter cette action.</p> <p>Agrément association spécialisée Aide aux victimes du Ministère de la Justice (dossier juillet 2022 en cours).</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Les CIDFF vont à la rencontre des femmes hébergées pour leur donner des informations juridiques fiables sur leur situation et cadre sécurisant pouvant leur permettre d'engager des démarches juridiques au civil ou au pénal.</p>
<p>CONTENU</p> <p>Mode d'interventions</p>	<p>Prévention dans la durée grâce à une information juridique et administrative. Gain de temps et d'énergie pour la personne lui permettant de décider d'une manière plus éclairée et en confiance avec les partenaires. Décision plus structurée grâce à l'accompagnement systémique proposée et à l'information en prévention.</p> <p>Une fois par mois, la juriste se déplace au CHRS le Roseau et chez Solidarité Femmes.</p>
PORTEURS DE L'ACTION	<p>CIDFF du DOUBS</p>
PARTENAIRES DE L'ACTION	<p>Le Roseau (ADDSEA) et Solidarité Femmes</p>
FINANCEMENT	<p>DDETSPP - FIPD</p>
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<p>Bilans qualitatifs et quantitatifs par permanence (outil statistique national).</p> <p>En 2021 : 46 entretiens – 24 permanences</p> <p>Au 1/10/22 : Solidarité F – 9 permanences – 21 rdv / Roseau – 9 permanences – 19 rdv</p> <p>Au 1er novembre 2022 : Solidarité Femmes 10 perm/ 22 RDV / 19 entretiens</p> <p>Roseau : 10 perm / 19 RDV / 17 entretiens</p>
COMMENTAIRES	<p>Présence dans les locaux permettant aussi l'échange avec les travailleurs sociaux et réunions de synthèse sur certaines situations complexes.</p> <p>Les femmes sont orientées par les TS pour faire le point sur leur situation juridique.</p>

<p>CONTEXTE</p>	<p>La plupart des femmes victimes de violence conjugale expriment un manque de reconnaissance dans leur statut de victimes, un manque de compréhension, d'écoute active et de soutien dans leurs ressentis et leur vécu.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Le groupe de paroles a pour objectif de (1) proposer un espace de partages et d'échanges, encourageant les femmes à s'exprimer librement sur leurs sentiments, leurs souffrances et leurs émotions liés aux violences qu'elles ont subies ; (2) stimuler et développer la solidarité entre les femmes, permettant ainsi de mobiliser dans un second temps les ressources, les pistes d'actions, les évolutions de chacune dans leur parcours individuel ; (3) permettre un effet thérapeutique, par le collectif, en rendant les participantes à la fois actrices et bénéficiaires de leur mieux-être</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>8 à 10 participantes par groupe de paroles Coanimation par une psychologue et un travailleur social 6 à 8 séances de 2 heures chacune, 1 fois/mois</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>Solidarité Femmes Besançon</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>CIDFF, FV25, CMS, CCAS, CHU, professionnels de santé en libéral... Réseau de partenaires à développer et à actualiser/entretenir</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>Partenaires financiers LAEO, AJ et CHRS</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Nombre de participantes et/ou de demandes des femmes, nombre de groupes de paroles mis en place, bilan effectué lors de la dernière séance Identification, sollicitations, orientations par les partenaires de l'action</p>
<p>COMMENTAIRES</p>	<p>Augmentations des temps de travail psychologue / TS spécifiques à la préparation et la mise en place des groupes de paroles Financements pérennes à trouver</p>

CONTEXTE	Nous savons que dans un contexte de violences conjugales, les femmes qui en sont victimes sont très fortement isolées. Dans le cadre de leur accompagnement dans la sortie des violences, il est important de leur permettre de rompre l'isolement, de recréer du lien social et ainsi de remobiliser leur estime de soi.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Permettre aux femmes de prendre de la distance avec le contexte de violence dans lequel elles ont vécu et qui peut les submerger. Offrir des occasions collectives de détente et de plaisir. Permettre aux femmes victimes de violences d'accéder à la culture, de découvrir leur environnement sous un autre jour, leur montrer qu'elles ont droit à cette ouverture. Découvrir des moyens d'expression jusque-là inconnus ou oubliés, s'insérer dans le monde extérieur. Se saisir des opportunités proposées par les structures de quartier.
CONTENU Mode d'interventions	Proposer des activités collectives au sein de l'association : ateliers à destination des femmes. Ateliers à destination des mères (soutien à la parentalité). Ateliers à destination des enfants. Proposer des sorties collectives de loisirs et/ou culturelles (nature ; théâtre ; visites...) à destination des femmes seules et/ou des familles.
PORTEURS DE L'ACTION	Association Solidarité Femmes
PARTENAIRES DE L'ACTION	Scène Nationale de Besançon Intervenant-e-s extérieur-e-s pour certains ateliers
FINANCEMENT	Contrat de Ville Grand Besançon Métropole CAF
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Établir des bilans des actions proposées et définir ensemble les améliorations à apporter. Nombre de femmes et d'enfants participants aux différentes sorties et ateliers.
COMMENTAIRES	Les personnes bénéficiant des ateliers et sorties collectives sont toujours ravies. Il reste cependant parfois difficile parfois de les motiver en amont pour s'inscrire dans ces actions.

<p>CONTEXTE</p>	<p>Certaines femmes hébergées et accompagnées par notre association ont souhaité participer à des cours d'auto-défense afin de pouvoir développer des outils/des stratégies de défense pour répondre/se protéger des agressions qu'elles subissent. Notons que certaines femmes n'ont pas quitté le domicile.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>S'affirmer au quotidien, apprendre à poser des limites, se faire respecter, surmonter le sentiment de peur et d'impuissance. Se défendre en cas d'agression verbale, psychologique, physique ou sexuelle. Valoriser les connaissances et capacités des femmes qui suivent le stage</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Le stage est animé par deux intervenantes, il a lieu sur deux jours (week-end) dans les locaux de Solidarité Femmes. Il s'adresse aux femmes, 12 maximum, et a lieu deux fois par an.</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>Association Solidarité Femmes</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Association PotentiELLE</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>DRDFE FIPD Contrat de Ville Grand Besançon Métropole</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Questionnaire à destination des femmes en fin de stage Retours du déroulement général (anonymisé) à l'équipe de Solidarité Femmes</p>
<p>COMMENTAIRES</p>	<p>Ces stages sont particulièrement appréciés par les femmes, ils leur donnent une réassurance et une meilleure estime dans leurs capacités à se protéger. Nous souhaitons les développer.</p>

<p>CONTEXTE</p>	<p>En contexte de violences conjugales, les compétences parentales des mères sont souvent affectées dans la mesure où elles doivent mobiliser une grande partie de leurs ressources pour gérer la situation de violence et assurer leur sécurité et celle de leurs enfants. Ainsi, beaucoup de femmes que nous rencontrons peuvent se trouver en difficulté dans la relation avec leur enfant. Les femmes que nous accueillons ont pour la plupart vécu de grandes périodes d'isolement et ont généralement été très dévalorisées dans leur rôle de mère par l'ex-conjoint. Elles doivent faire face à des enfants souvent en forte demande d'attention, alors qu'elles vivent une situation particulièrement complexe (précarité, déménagement, démarches administratives multiples).</p> <p>Le temps de la séparation est une période délicate dans la relation mère-enfant : un nouvel équilibre est à trouver dans le quotidien, les places de chacun vont être redéfinies et la mère va devoir mettre en place des modèles éducatifs qui lui sont propres, en l'absence du conjoint. Ces évolutions peuvent être difficiles à comprendre et à accepter pour les enfants et nous veillons à soutenir la mère pour traverser cette période de changement.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Les actions de soutien à la parentalité ont pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de soutenir la mère et l'enfant dans l'élaboration d'une relation de confiance basée sur le respect mutuel - de permettre à la mère de reprendre confiance dans ses compétences parentales à travers les échanges avec le groupe - d'échanger autour des questions que peuvent se poser les femmes concernant l'éducation de leur enfant - de faire part de ses expériences, de ses ressentis et trouver du soutien - de favoriser les interactions mère-enfant
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>3 modes d'interventions collectives sont organisées sur plusieurs séances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les cafés parentalités sont un temps de rencontre, d'écoute et de partage d'expériences entre mères, dans une atmosphère conviviale et confidentielle. Un thème de discussion est proposé à chaque séance, en fonction d'idées des participantes, et des intervenants extérieurs peuvent être invités pour sensibiliser les mères sur des thèmes spécifiques. • Les "cafés des bébés". Ces temps d'échanges et de partage mères-bébés, autour d'activités d'exploration, de jeu, d'éveil musical et moteur, visent à favoriser les interactions mères-bébés, et à soutenir une capacité à jouer et à être en lien avec l'enfant dès les premiers mois. • Les ateliers mère-enfant : Ils permettent de restaurer le lien mère-enfants dans un espace d'expression d'échange avec la présence d'un tiers. Ce lieu permet à chacun de retrouver sa place et d'expérimenter d'autres modes de communication que ceux du quotidien. Bien souvent, au moment de la séparation, les femmes sont préoccupées par leurs démarches judiciaires et administratives elles n'ont parfois pas le temps de « se poser » avec leurs enfants. Ces ateliers

	permettent de (re)mettre en place des liens éducatifs avec un support médiatisé.
PORTEURS DE L'ACTION	Ces ateliers sont coordonnés par deux éducatrices spécialisées de Solidarité Femmes.
PARTENAIRES DE L'ACTION	Interventions ponctuelles de professionnels extérieurs (sage-femme, puéricultrice, psychologue) en fonction des thématiques proposées par les participantes.
FINANCEMENT	Parentalité : Conseil départemental, CAF Sorties culturelles/ loisirs : contrats de ville, CAF
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Évaluation du nombre de mères et d'enfants participants et du nombre total de participations cumulées sur l'ensemble des temps parentalité

<p>CONTEXTE</p>	<p>Des parcours de vie fait de rupture et de précarité amenant des difficultés telles que l'exclusion, le repli social, une perte de confiance en soi, un sentiment de dévalorisation, des comportements addictifs et une difficulté à intégrer un emploi.</p> <p>La fracture numérique mise en exergue par le diagnostic organisé par les étudiantes de l'IRTESS de Dijon, besoin de se familiariser et de reprendre confiance avec l'outil informatique.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes en difficulté sociale et éloignées de l'emploi. En développant les compétences, leur potentiel et les capacités des femmes, les soutenir dans leur réassurance et l'estime de soi pour leur permettre ainsi de se réapproprier leur pouvoir d'agir. Soutenir la démarche projet/perspective liée à l'emploi/formation. Ouverture vers d'autres services associatifs la culture et inclusion sociale</p> <p>Faciliter « les ponts » vers l'emploi en insertion.</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers numériques pour un groupe mixte constitué de jeunes de l'insertion et de femmes du Roseau - Des séances d'initiation et de perfectionnement sur les thématiques variées (dématérialisation des démarches administratives, prévention des réseaux sociaux, soutien scolaire, réalisation de CV, liens avec Pôle Emploi et la mission locale...). <p>Délivrance d'un certificat attestant des compétences acquises aux femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séances de médiation animale associées à la découverte des métiers de la ressourcerie et de la blanchisserie/association TRI de Quingey -AVDE : Soutien à la recherche d'emploi (CV, préparation à l'entretien, soutien à l'élaboration du projet professionnel, mise en relation avec les entreprises) avec la chargée d'insertion, partenariat et réseau avec Pôle Emploi, la Mission Locale, Cap Emploi -Ateliers alimentation positive soutenus par l'Aide au Retour au Travail : confection de repas avec les reliquats de la banque alimentaire, apprentissage de la conservation des aliments, des repas « petit budget et de qualité » -Partenariat et rencontre avec les entreprises d'insertion locales pour faciliter les projet de retour à l'emploi (Gare, Ressourceries, Blanchisserie, Régie de Quartier, Chantier d'insertion...)
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>ADDSEA-Secteur Accueil Hébergement Logement</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Fondation Orange, Orange Solidarité, Entreprises d'insertion, Association TRI.</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>DDETSPP ,Fondation Orange, Orange Solidarité, Fondation Adrienne SOMMER.</p>

MODALITÉS
D'ÉVALUATION

Nombre de certificats remis
Nombre de personnes participantes aux groupes,
Questionnaires de satisfaction.
Capacités des femmes à se mobiliser au travers des projets numériques

CONTEXTE	<p>Les femmes participent à des groupes de paroles permettant la participation et l'expression collective (cafés info/en lien avec veille sociale du quartier, groupes de paroles parentalité, groupes de paires/FVV).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes FAPIL avec participation des usagers et des travailleurs sociaux sur les thématiques de l'accompagnement lié au logement, • Groupes CRPA, permettant l'échange entre équipes et structures voisines et participation aux réseaux professionnels et institutionnels (FNARS), • Réunions mensuelles des résidentes/CVS • Groupes de parole.
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> -Faciliter le pouvoir d'initiative et la co-élaboration à travers des groupes-projets (professionnels/usagers) inclusion vie du quartier -Encourager la participation collective à travers des groupes d'expression ouverts à tous les résidents. -Mise en œuvre d'un Conseil de Vie Local transversal sur les CHRS de Besançon et de Pontarlier -Faciliter le sentiment d'écoute et de valorisation de la parole et la prise de conscience des capacités à s'investir
CONTENU Mode d'interventions	<ul style="list-style-type: none"> -Poursuite des réunions mensuelles de résidentes puis mise en œuvre du CVS territoire (Besançon et Haut-Doubs) -Groupes de paroles parentalité(Roseau/PMI/CDEF) -Groupes de paroles paires/FVV/psychologue -Groupes de paroles co-animés professionnels/usagers/sensibilisation addictologie -Groupes projets (café info/veille sociale quartier de St-Claude) -Groupes transversaux permettant la participation des femmes (FAPIL, CRPA)
PORTEURS DE L'ACTION	ADDSEA-Secteur Accueil Hébergement Logement
PARTENAIRES DE L'ACTION	CCAS/Ville, FNARS, FAPIL, CRPA, Etat, CAF (REAPP), CIDFF, FV25, Solidarité femmes, CROS,IREP'S, musée Besançon, associations locales, SOLEA, PMI, CDEF
FINANCEMENT	
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<p>Nombre de personnes participant-es aux groupes Questionnaires de satisfaction Capacités des femmes à se mobiliser au travers de projets collectifs</p>

<p>CONTEXTE</p>	<p>En début d'hébergement (urgence et CHRS), les femmes sont préoccupées par leur sécurité, la prise en charge de leurs enfants et l'accès à leurs droits. Atteintes dans leur intégrité physique et psychique, elles sont souvent confrontées à la fatigue physique et nerveuse, à l'isolement et à la perte de confiance en elles, ce qui affecte leur pouvoir d'agir.</p> <p>En 2016, suite aux travaux d'humanisation du CHRS Roseau, un partenariat est né avec l'UFR des Sports de Besançon permettant à des étudiants d'établir un diagnostic auprès des femmes accueillies afin d'évaluer leurs attentes dans le domaine du sport. Depuis, chaque année, un binôme d'étudiants est invité dans le cadre de leur stage tutoré afin de développer des actions auprès des femmes accueillies et de démocratiser la pratique sportive comme vecteur d'intégration et d'inclusion sociale.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Réduction des inégalités et prévention des ruptures (insertion sociale par l'emploi, le logement, parentalité...) -Accompagner les femmes vers une dynamique d'insertion et d'inclusion sociale locale -Démocratiser la pratique du sport et faciliter l'inclusion dans les quartiers (associations, clubs) -Rompre avec l'isolement et retrouver son pouvoir d'agir -Restauration de l'image de soi et de sa dignité -Encourager la pratique de l'activité physique comme vecteur de communication, de socialisation et d'intégration..... -Soutenir la parentalité
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des activités physiques et sportives collectives et individuelles en salle fitness (équipée de matériel adapté) ou en extérieur, mais aussi du « coaching » individuel au domicile, dans la dynamique du « logement d'abord », • Soutien dans la relation mères enfants à travers les activités physiques simples (sorties/marches/jeux extérieurs). • Travail de réappropriation du corps et de reconstruction pour retrouver confiance en soi et regagner son pouvoir d'agir, • Animation d'ateliers « prévention santé » sous forme de groupe de paroles, en lien avec d'autres partenaires, • Séances de relaxation, pour expérimenter le « lâché prise », avec la psychologue et les étudiants STAPS, • Danse orientale le mercredi, • Rencontre avec les clubs et les associations locales ; initiation judo/self défense alliant contrôle des émotions, sécurisations et détente, • Participation des femmes à des rencontres mensuelles du quartier « veille sociale » avec les acteurs du quartier afin de faciliter l'accès aux activités sportives, ludiques et culturelles et participer à des projets d'animation locale (fête du quartier de St-Claude, actions avec le Musée).
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>ADDSEA-Secteur Accueil Hébergement Logement</p>

PARTENAIRES DE L'ACTION	Faculté de sport, IREP'S, CICS, SOLEA, CPAM, psychologue, MJC, associations et clubs de quartier, ville/CCAS..
FINANCEMENT	Convention de partenariat avec l'Université, participation de bénévoles
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<p>Nombre de personnes participants sur les activités physiques de groupes, séances en salle fitness</p> <p>Questionnaires de satisfaction</p> <p>Investissement des familles dans la dynamique de quartier</p> <p>Capacités des femmes à se mobiliser au travers de projets collectifs et individuels</p> <p>Impact sur les parcours d'insertion professionnelle</p>

CONTEXTE	L'Association accueille et accompagne les femmes victimes de violence dans le rural autour d'Ornans.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Écouter, Soutenir et faciliter le bien-être des femmes Accueillir les femmes, les aider à partir si nécessaire, à s'installer
CONTENU Mode d'interventions	Le siège de l'Association est sur Ornans. Le bouche à oreille permet aux femmes de solliciter l'association. Les accompagnements peuvent être de durée très différente. Effectivement, certaines situations fragilisent les femmes dans le temps. L'Association apporte écoute, soutien et accompagne si nécessaire pour effectuer des démarches auprès de la gendarmerie, le tribunal. L'Association Toutes des Déesses, avec divers partenaires, n'hésite pas à relayer à les solliciter afin de permettre un accompagnement serein des femmes. La notion de convivialité et de loisirs est également privilégiée.
PORTEURS DE L'ACTION	L'Association Toutes Des Déesses : un bureau, Laurence la salariée et fondatrice, et des bénévoles
PARTENAIRES DE L'ACTION	CIDFF, France Victime, CMS, Solidarité Femmes, Aux Portes du Soleil Levant, la Gendarmerie, la Déléguée au Départementale aux Droits des Femmes et à l'égalité.
FINANCEMENT	Ville d'Ornans, Département, FDVA, Communauté de Communes de la Loue Lison
MODALITÉS D'ÉVALUATION	90 femmes ont été accompagnées depuis la création et cette année 2022 nous avons accompagné 14 nouvelles femmes, dont 5 déjà accompagnées l'année précédente. Les besoins des femmes sont repérés et avec une grande disponibilité, nous tentons d'y apporter des réponses ou des relais. L'association est en phase de professionnalisation et de reconnaissance par les partenaires. Nous axons notre présence sur les différentes communes rurales autour d'Ornans. Nous choisissons d'aller au-devant des publics.
LIEN DISPOSITIF	Un projet est en attente de développement, il s'agit d'EIRENE qui a pour objectif de considérer la femme et de l'accompagner au niveau du ressourcement afin qu'elle puisse vraiment reprendre sa vie en main.
COMMENTAIRES	Accompagnement de femmes et une majorité n'est pas retournée chez son compagnon. Elles ont progressé et ont repris leur vie en main grâce à notre présence et aux temps de convivialité. La crise du Covid a fragilisé les rencontres collectives et l'absence de local s'est particulièrement fait ressentir dans la qualité de la prise en charge.

CONTEXTE	Les enfants sont victimes des violences conjugales et il est important que les rencontres avec les parents puissent se faire dans un lieu neutre et sécurisé.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Permettre l'exercice du droit de visite dans les conditions de sécurité pour l'enfant et les parents Prévenir le passage à la violence en réinstaurant le dialogue
CONTENU Mode d'interventions	<p><u>La Marelle</u> :</p> <p>Besançon 17 rue de la Grette Tous les samedis de 9h à 17h, tous les mercredis de 14h à 18h et tous les vendredis de 17h à 20h</p> <p>Pontarlier : Annexe du CMS, 36 c rue de Besançon Le 1er et le 3ème samedi de chaque mois de 9h à 17h</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une mise en place prioritaire des droits de visite ordonnés dans le cadre d'une ordonnance de protection, • Garantir que les parents ne se croisent pas au moment du droit de visite • Un accompagnement spécifique de la rencontre qui permette que les enfants ne soient pas exposés, pendant les droits de visite, aux questionnements, voire aux pressions de l'auteur visant à avoir des informations sur l'autre parent, l'atteindre, le discréditer... <p><u>Le Puzzle</u> : PMA 12 avenue Joffre – 25 200 MONTBÉLIARD Le samedi, toute la journée (9H – 19H), les semaines paires Le dimanche, de 17H à 19H, les semaines paires</p>
PORTEURS DE L'ACTION	La Marelle pour Besançon et Pontarlier Le Puzzle pour Montbéliard et toutes les communes qui dépendent du Tribunal judiciaire de Montbéliard
PARTENAIRES DE L'ACTION	Département, Services de Protection de l'Enfance, Altérité... JAF, CHRS, SPIP, Ville de Besançon (locaux)
FINANCEMENT	CAF – Conseil Départemental – Justice – MSA, Ministère de la Justice, Villes de Besançon et de Pontarlier
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Nombre de situations accueillies dans le cadre de violences conjugales. Entretiens avec parents et enfants pour ajuster le dispositif à chaque situation. Rencontres avec les partenaires.
COMMENTAIRES	<p>Pour Puzzle, pas de liste d'attente</p> <p>La Marelle est signataire du protocole pour la mise en pratique de l'ordonnance de protection dans le département du Doubs sur le secteur relevant du Tribunal Judiciaire de Besançon.</p> <p>La mise en place sans délais de droits de visite pour l'auteur des violences ne permet pas toujours à celui-ci à se centrer sur l'enfant et à le protéger de ce qui se passe au niveau judiciaire et du ressentiment/l'autre parent.</p>

<p>CONTEXTE</p>	<p>Volonté institutionnelle d'instaurer une meilleure prise en compte des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants sur les questions du soin et de la sécurité au CHU. Méconnaissance des dispositifs et partenaires pour une large partie des travailleurs du CHU non travailleurs sociaux.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Identifier des personnes ressources pour animer le réseau des professionnels intra CHU, assurer la veille législative, l'actualisation des modes opératoires et des protocoles</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Coordination sociale intra CHU assurée par Cadre socio-éducative et ASE du personnel, avec tous les services de soins, avec désignation d'un référent social interlocuteur privilégié des partenaires internes et externes, actuellement à moyens constants. Coordination médicale assurée par un médecin référent de l'Unité Médico-judiciaire pour avis à confrère, diffusion des procédures, recommandations de bonne pratique, également à moyens constants.</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>Service social du CHU, Unité Médico-Judiciaire du CHU</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>ARS, Service social du CHU, Unité Médico-Judiciaire du CHU</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>ARS, CHU</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Application d'un protocole unique de prise en charge des patients victimes de violence conjugale intra CHU. Participation aux groupes de travail départementaux dans le cadre du plan Départemental de lutte contre les violences faites aux femmes. Représentation du CHU lors de réunions dédiées (Maison des femmes)</p>
<p>LIEN DISPOSITIFS</p>	<p>Groupe de travail interdisciplinaire sur l'élaboration d'un protocole de prise en charge des agents du CHU victimes de violence conjugale Interventions Médecin responsable UMJ auprès des services de traumatologie : formation à la prise de photographies Engagement du CHU, dans le cadre du protocole « Ordonnance de protection » signé le 14/10/22, à ce que l'unité de soins aux femmes victimes de violence fournisse des certificats médicaux hors réquisition aux femmes engagées dans une demande d'ordonnance de protection Recrutement d'un médecin psychiatre assistant spécialiste (40 %), à compter du 2/11/2022, pour l'activité de l'unité de soins aux femmes victimes de violences. Recrutement en cours d'un médecin praticien hospitalier (50 %) sur cette même fonction</p>

COMMENTAIRES

Application d'un protocole unique de prise en charge des patients victimes de violence conjugale intra CHU.

Participation aux groupes de travail départementaux dans le cadre du plan Départemental de lutte contre les violences faites aux femmes.

Représentation du CHU lors de réunions dédiées (Maison des femmes)

<p>CONTEXTE</p>	<p>Volonté institutionnelle d'instaurer une meilleure prise en compte des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants sur les questions du soin et de la sécurité</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Entretenir un réseau entre les professionnels de santé du CHU, de la police (référente violences conjugales), de la justice (Unité Médico-Judiciaire basée à l'hôpital, permanences du parquet) et les services sociaux généraux et spécifiques. Instaurer des espaces d'accueil et de parole au CHU où les femmes trouvent à proximité immédiate l'information sur les violences conjugales et l'accompagnement adapté à chaque situation afin de préparer le moment de la séparation et de la mise en sécurité.</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Permanences d'un travailleur social de Solidarité Femme 25 une demi-journée par semaine dans les locaux du service social avec des contacts privilégiés aux urgences, en gynécologie-obstétrique et à la maternité (déplacements possibles au chevet des patientes) Conseils techniques et soutien aux professionnels (ASE, médecins, soignants) sur des situations et accompagnement des professionnels dans leur travail quotidien avec les victimes. Transmission régulière de documents d'informations actualisés et communication régulière au sein des services de soins, en lien avec la cellule communication du CHU.</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>Service Social CHU, Unité Médico judiciaire, Solidarité Femme 25, France Victime 25</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>CHU, service social CHU, Unité médico judiciaire , cadres de santé des services de soins et médico techniques, médecine du travail</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>DRDFE, ARS, CHU</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Depuis le 19/02/2020 : 37 RDV avec un travailleur social de Solidarité femme 25 ont pu être proposés aux patientes et agents féminins du CHU. Une organisation de temps de travail et d'échanges avec les équipes du PMF, le service social, la PASS, le service de santé au travail, les urgences traumatologiques a pu être mise en place. Un groupe de parole destiné à des femmes victimes de violences conjugales a été mené, en binôme psychologue UMJ et interne de psychiatrie</p>

LIEN
DISPOSITIFS

Étude d'une extension de la durée de la permanence de Solidarité Femme 25 en cours.

Permanences d'un permanent de France victime 25 2 demi-journées par mois dans les locaux de l'unité médico judiciaire, et intervention à l'association, à l'UMJ ou dans un autre service du CHU en fonction des urgences pour 2 autres demi-journées mensuelles avec mise en place d'une fiche navette pour le traitement et le suivi des demandes.

Communication interne autour des permanences de France victimes 25

COMMENTAIRES

Acculturation des professionnels du CHU sur les problématiques des violences conjugales et de leur prise en charge.

CONTEXTE	Les violences sexuelles touchent majoritairement les femmes dans la sphère publique, le travail, le sport et la famille. Les femmes victimes de violences conjugales sont aussi victimes de violences sexuelles.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Réunir les acteurs sur le sujet des violences sexuelles Formaliser et faire connaître le réseau de professionnels Formaliser un document de communication
CONTENU Mode d'interventions	Réaliser un document centralisant les contacts et acteurs sur le sujet
PORTEURS DE L'ACTION	CICS 25 en lien avec la DDDFE 25
PARTENAIRES DE L'ACTION	Les membres du groupe de travail
FINANCEMENT	Financement 2021 FDVA et FIPD
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Réunion du sous groupe de travail et diagnostic initié par le CICS 25
COMMENTAIRES	Finalisation des outils de communication et diffusion aux partenaires

<p>CONTEXTE</p>	<p>Création de l'ordonnance de protection le 9 juillet 2010.</p> <p>À l'occasion des 10 ans de la création de cet outil de protection civile, complémentaire aux procédures pénales, le CIDFF décide de faire le point sur l'évolution législative du dispositif et son importance dans la lutte contre les violences faites aux femmes.</p> <p>Le CIDFF, acteur majeur de l'accompagnement juridique au civil, constate que cette mesure est très appropriée par sa rapidité dans de nombreuses situations de danger, tant pour la femme que pour les enfants.</p> <p>Le CIDFF a organisé une conférence table ronde le 27 mai 2021 avec tous les acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre. Au-delà de l'historique, l'objectif a été de mettre en lumière les pratiques de chaque acteur et d'échanger sur le dispositif afin de faciliter l'obtention des OP.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Le CIDFF souhaite que l'OP, soit grâce, à ce protocole et une information en amont, mieux connue du public et des professionnel.le.s et permette ainsi d'éviter des situations plus dramatiques encore.</p> <p>Un protocole de mise en pratique a été rédigé par le CIDFF suite à des réunions de travail ouvrant sur des partenariats renforcés. Il a été soutenu plus particulièrement par le bâtonnier et la Juge aux affaires familiales et a été proposé à Monsieur le Procureur, lequel a apporté les modifications nécessaires.</p> <p>Ce protocole a été signé le 14 octobre 2022 par M. le Prefet, M. le Procureur, le Président du TJ, le CHRU, le bâtonnier, les forces de l'ordre, le président de la chambre régionale des commissaires de justice, le CIDFF et les associations Solidarité Femmes, La Marelle et France victimes 25.</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Le CIDFF a créé et proposé aux avocat.es. des fiches de vulgarisation des différentes procédures (OP, divorce par consentement mutuel, présence d'enfants, divorce judiciaire, etc). Une liste d'avocat.e-s volontaires a été établie et transmise aux associations en charge des victimes.</p> <p>Les rencontres avec Mesdames les Juges aux affaires familiales ont permis de mieux identifier les éléments de preuve à préparer et de faciliter le circuit et l'efficacité de la mise en pratique de la mesure d'urgence aux fins de protéger femmes et enfants.</p> <p>Les partenaires associatifs entrant dans le circuit de la mesure ont été rencontrés : Solidarité Femmes, La Marelle et France Victimes sur le volet pénal.</p> <p>Cette convention multi-partenariale doit permettre d'augmenter le nombre d'ordonnances de protection délivrées dans le Doubs grâce à une meilleure connaissance des circuits et des compétences de chaque acteur.</p> <p>Un bilan annuel pourrait être réalisé lors d'un comité de pilotage avec tous les signataires de ce protocole. Il devrait permettre à tous ces acteurs de mettre en avant les avancées ou les blocages dans le déclenchement de cet outil de protection civile.</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>CIDFF du DOUBS</p>

PARTENAIRES DE L'ACTION	Les signataires du protocole
FINANCEMENT	Le travail d'organisation et d'animation de la conférence en 2021 ainsi que les rencontres, le travail d'élaboration et de rédaction du protocole ont été réalisés par le CIDFF sans moyen supplémentaire. Ce choix a été fait dans le but de mieux protéger les femmes, mais a nécessité de nombreuses heures de travail de l'équipe et d'une administratrice.
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Nombre d'OP délivrées et acceptées / Nb de femmes protégées (+enfants) Nombre d'accompagnements par le CIDFF sur l'OP et d'orientation vers le CIDFF par les partenaires.
COMMENTAIRES	<p>Le temps de travail de l'équipe du CIDFF sur l'accompagnement spécifique des femmes victimes de violences, dans le cadre d'une OP, est différent d'un temps réservé à une victime « généraliste ».</p> <p>La compréhension des modes d'emprise et de contrôle coercitif, de psycho trauma des victimes, le temps pris par le CIDFF pour mieux accompagner ces personnes qui ont besoin de temps pour comprendre l'intérêt d'une protection civile et pénale.</p>

3

PUNIR : SANCTIONS DISPOSITIFS JUDICIAIRES

<p>CONTEXTE</p>	<p>À la demande du Parquet de Besançon, à l'automne 2017, une réflexion a été conduite pour mettre en place une offre de prise en charge globale des auteurs de violences conjugales en alternative à l'incarcération, soit en amont de la condamnation (pré-sentenciel), soit en aval (post-sentenciel). Ainsi, depuis 1er octobre 2018, le service Altérité propose 15 places dédiées réparties dans 12 logements à Besançon.</p> <p>Lors de la clôture du Grenelle des violences conjugales, le Premier Ministre annonce la création de centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales.</p> <p>À l'issue d'un appel à projet national, l'association ADDSEA a été retenue en 2020 (dans le cadre d'un Groupe de Coopération sociale porté avec l'AHSSEA) pour créer l'un des 18 premiers centres régionaux.</p> <p>Le service Altérité propose désormais 6 places sur le ressort de Montbéliard, ce qui permet de couvrir l'ensemble du Département.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Protéger les victimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En éloignant l'auteur de violences du domicile, • En l'obligeant à fixer sa résidence dans un lieu déterminé. <p>Prévenir la récidive par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une démarche d'inclusion, en proposant un accompagnement social personnalisé, • Un travail d'introspection, en proposant un accompagnement psychologique.
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>En lien avec l'institution judiciaire et le SPIP Doubs-Jura, le service promeut la prévention de la récidive des auteurs de violences conjugales tout en veillant au respect des obligations ordonnées par l'autorité judiciaire (veille de nuit). Les orientations sont prononcées par les Parquets dans le cadre d'un contrôle judiciaire (éviction du conjoint violent) ou par les Juges de l'Application des Peines (placement extérieur) et conditionnent la durée de prise en charge. Un accueil physique et téléphonique est assuré 365 jours/an.</p> <p>Le service Altérité propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un accompagnement social personnalisé. Il s'attache à mobiliser les ressources des personnes et leur pouvoir d'agir en les soutenant dans leur démarche, en fonction de leurs besoins (notamment soins, emploi, dettes, logement, parentalité), • Un accompagnement psychologique. Dans le cadre d'entretiens proposés de manière systématique, les personnes bénéficient d'une écoute bienveillante afin d'évaluer les facteurs qui entraînent les comportements violents et leur capacité à changer. Après cette phase d'évaluation, un travail à visée psychothérapeutique permet de renforcer leurs compétences, • Des groupes de paroles à visée thérapeutique. Ils sont animés par les psychologues et les intervenants sociaux, en binôme. Ces groupes ont pour but de faire émerger une réflexion sur les thématiques essentielles comme les relations homme-femme, les problématiques de conflit et de rôle de chacun au sein du couple.

PORTEURS DE L'ACTION	Secteur Accueil Hébergement Logement - ADDSEA
PARTENAIRES DE L'ACTION	Comité de Pilotage du service Altérité : Parquets de Besançon et de Montbéliard, Juges de l'Application des Peines, SPIP, DDFE, DDETSPP, Frances Victimes du Département.
FINANCEMENT	DDTESPP (BOP 177) DRDFE Ministère de la Justice (prix de journée / placement extérieur) Personnes accompagnées (participation aux frais d'hébergement)
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Nombre de personnes accueillies Statistiques quantitatives et qualitatives (trouble de l'attachement, exposition aux violences durant l'enfance, addictions...) Taux d'acceptation de structure (nombre de personnes accompagnées / nombre de personnes orientées) Taux de participation aux ateliers de groupe à visée thérapeutique

<p>CONTEXTE</p>	<p>Lors de la clôture du Grenelle des violences conjugales, le Premier Ministre annonce la création de centre prise en charge des auteurs de violences conjugales.</p> <p>À l'issue d'un appel à projet national, l'association ADDSEA a été retenue en 2020 (dans le cadre d'un Groupe de Coopération sociale porté avec l'AHSSEA) pour créer l'un des 18 premiers centres régionaux.</p> <p>En complément de l'offre d'accompagnement proposé à des personnes poursuivies ou condamnées pour des faits de violences conjugales, le CPCA Les Remparts s'adresse à un public large de personnes volontaires (orientées par exemple via la plateforme téléphonique nationale « Ne frappez pas » portée par le FNACAV en fonction de la situation décrite et de la pertinence de la mise en place d'un accompagnement, ou par les intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie et les services sociaux au sens large.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Prévenir l'apparition des violences conjugales et leur maintien lorsqu'une problématique de couple apparaît</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Accueil téléphonique 365 jours/an permettant de proposer un premier RDV par le binôme intervenant social/psychologue.</p> <p>Après la phase d'évaluation (1 à 3 séances), un contrat d'engagement thérapeutique est signé avec la personne et précise les modalités d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Individuelle et/ou collective, • Durée de la prise en charge, • Intensité de l'accompagnement (rythme des entretiens proposés), • Axes de travail (parentalité, régulation émotionnelle, traitement du trauma, du trouble de l'attachement...).
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>Service Altérité – Secteur Accueil Hébergement Logement de l'ADDSEA</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Permanence téléphonique « Ne Frappez pas ». ISCG. Intervenants sociaux (Département, CCAS, services sociaux spécialisés)</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>DRFE Personnes accompagnées (participation financière modulée en fonction des revenus)</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Nombre de personnes accompagnées Taux d'engagement dans un accompagnement (nombre de personnes poursuivant un accompagnement / nombre de sollicitant un accompagnement)</p>

<p>CONTEXTE</p>	<p>Action en direction des victimes de violences de couple ou de viol Article 41-3-1 du code de procédure pénale. Depuis la signature d'une convention au niveau local, le 14 avril 2016, organisant la mise en place du dispositif (suivie d'une convention signée au niveau national le 17 mai 2018 destinée à faciliter la mise en œuvre du dispositif), France Victimes 25 BESANCON est porteuse de ce dispositif sur le ressort territorial du TJ de BESANCON.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à prévenir la commission de nouvelles violences, • à assurer l'effectivité de la protection de personnes particulièrement vulnérables et en grave danger par l'attribution d'un système de téléprotection qui permet d'alerter les forces de l'ordre, en cas de danger, par le biais d'une plateforme de téléassistance ouverte 24h/24h et 7jours/7
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>FV 25 Besançon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • reçoit et centralise les situations qui lui sont signalées par les professionnels du département, • analyse, vérifie la réunion des conditions légales et évalue ensuite les situations, sous le contrôle du parquet. <p>Le procureur de la République décide de l'attribution du TGD et remet, en présence d'un représentant de FV 25, le matériel au bénéficiaire qui aura expressément donné son accord.</p> <p>FV 25 Besançon assure l'accompagnement des bénéficiaires de façon plus globale, en partenariat avec les acteurs locaux, pendant toute la durée de la mesure, dans la perspective de faire cesser la vulnérabilité et la situation de danger. Dispositif attribué pour une durée de 6 mois renouvelable.</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>France Victimes 25 Besançon</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Préfecture du Département, TJ de Besançon, Procureur de la République, JAP, SPIP, DDSP, Commandement de la gendarmerie, CIDFF, Solidarité Femmes...</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>Ministère de la Justice – Conseil Départemental</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>COFIL avec l'ensemble des partenaires (1er COFIL organisé le 1er juillet 2021) – Temps d'échange, réunions avec le Parquet de Besançon et l'ensemble des professionnels mobilisés sur la question des violences de couple et sexuelles</p>

Depuis 2016, le nombre de dispositifs à disposition n'a cessé d'augmenter en passant de 2 à 14 aujourd'hui et possiblement 17 sous peu.

Sur les 17 TGD, 2 ont été financés par le Conseil Départemental et 4 par la Ville de Besançon.

On constate une véritable montée en puissance du dispositif, très largement utilisé sur le ressort du TJ de Besançon :

- 2019 : 11 personnes suivies dont 9 nouvelles attributions
- 2020 : 22 personnes suivies dont 14 nouvelles attributions
- 2021 : 32 personnes suivies dont 18 nouvelles attributions
- 2022 : déjà 29 personnes suivies pour 17 nouvelles attributions

Les 17 TGD sont actuellement déployés.

<p>CONTEXTE</p>	<p>La loi du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille et le décret du 23 septembre 2020 relatif à la mise en œuvre d'un dispositif électronique mobile anti-rapprochement organisent le déploiement de ce dispositif destiné à protéger les victimes de violences conjugales en maintenant à distance les (ex) conjoints violents.</p> <p>Dispositif effectif sur le ressort du Tribunal Judiciaire de Besançon à compter du 25 novembre 2020.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Le BAR vise à contrôler, par un dispositif de surveillance électronique mobiles, l'interdiction faite à une personne surveillée de se rapprocher d'une autre personne afin d'éviter la commission ou la réitération de violences conjugales.</p> <p>Parallèlement, la personne protégée bénéficie d'un dispositif qui lui permet d'être géolocalisée, contactée et de joindre le téléopérateur STANLEY</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Le BAR permet à une personne protégée de bénéficier d'une zone de protection composée d'une zone de pré-alerte et d'une zone d'alerte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la zone d'alerte ne peut être inférieure à 1 km ni supérieure à 10 km, • la zone de pré-alerte correspond au double de la zone d'alerte. <p>La géolocalisation du (ex)conjoint permet de déclencher un système d'alerte lorsqu'il s'approche de la personne protégée au-delà du périmètre défini par le juge.</p> <p>Dans ce cas, il est immédiatement contacté par la plateforme de téléassistance. S'il ne répond pas ou ne rebrousse pas chemin, les forces de l'ordre sont alertées pour une intervention auprès du (ex)conjoint et pour assurer la mise en sécurité de la victime.</p> <p>Parallèlement, la victime est également informée par la plateforme de téléassistance pour une bascule de son dispositif en mode TGD.</p> <p>Le BAR peut être ordonné dans un cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pénal, tant au stade présentiel qu'au moment du jugement ou à titre postsentenciel, • civil à l'occasion du prononcé d'une ordonnance de protection, <p>Les missions de FV 25 Besançon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prendre contact avec la victime, à la demande du Parquet ou d'un magistrat du siège, pour lui expliquer le fonctionnement et l'intérêt du dispositif, • recueillir son accord, • participer à la remise de dispositif et s'assurer de son bon fonctionnement, • assurer la pédagogie de la mesure auprès de la personne protégée et son accompagnement tout au long de la mesure, • aviser le magistrat en charge du suivi de tout incident signalé ou constaté.

PORTEURS DE L'ACTION	France Victimes 25 Besançon
PARTENAIRES DE L'ACTION	<p>Le Tribunal Judiciaire de Besançon : Parquet, juges de l'application des peines, juges aux affaires familiales, État, DDSP, Commandement du Groupement de gendarmerie départementale du Doubs, SPIP du Doubs.</p> <p>Mobilisation de tous les partenaires institutionnels et associatifs appelés à intervenir à l'occasion des situations de violences de couple.</p>
FINANCEMENT	Ministère de la Justice – Conseil Départemental
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<p>Modalités d'évaluation : outils statistiques (logiciel INAVEM PROGEST), réunions d'échange et de bilan.</p> <p>2020 : 1 BAR remis dans les jours suivants la signature de la convention 2021 : 10 situations évaluées, 4 BAR remis, 5 BAR suivis 2022 : 4 situations évaluées, 1 BAR remis, 5 BAR suivis</p>
COMMENTAIRES	Afin d'assurer l'efficacité du dispositif et éviter la multiplicité des alertes, il est préférable que les (ex)conjointes ne soient pas domiciliés sur la même commune.

<p>CONTEXTE</p>	<p>France Victimes 25 Besançon s’est toujours attachée à développer et à promouvoir des actions spécifiques pour répondre aux violences au sein du couple et de la famille, principalement sous l’angle de la prise en charge des victimes.</p> <p>Cependant, la protection des victimes de conjugales doit aussi être envisagée sous l’angle de la prévention en s’intéressant également aux auteurs.</p> <p>Ainsi, FV 25 organise des stages de responsabilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • depuis décembre 2015, dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites (art. 41-2 CPP), • depuis juillet 2022, dans le cadre d’une l’Ordonnance de protection (art. 515-11 2° bis du code civil)
<p>OBJECTIFS DE L’ACTION</p>	<p>Il s’agit d’accompagner et de suivre les auteurs de violences de couple dans une démarche de prise de conscience et de responsabilisation afin de limiter les risques de récidive.</p>
<p>CONTENU Mode d’interventions</p>	<p>Lorsque l’action est menée dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites, sous le régime du classement sous condition ou de la composition pénale.</p> <p>Les mesures sont proposées, sur réquisition du Procureur de la République, aux auteurs qui ont reconnu tout ou partie des faits dénoncés par les victimes, par FV 25 Besançon, en sa qualité de Délégué du Procureur.</p> <p>Les victimes sont avisées de la mesure et ont la possibilité de demander réparation des préjudices subis.</p> <p>Lorsqu’elle s’inscrit dans le cadre d’une ordonnance de protection, l’auteur de violences vraisemblables aura expressément donné son accord au cours de l’audience devant le JAF.</p> <p>Le stage est animé par la psychologue de FV 25 et se décompose en 3 temps</p> <ul style="list-style-type: none"> • le stage est précédé d’un entretien individuel avec la psychologue afin de vérifier l’aptitude de l’auteur à réaliser le stage, d’évaluer les problématiques individuelles et de favoriser son adhésion à la mesure, • le stage s’organise sur 3 demi-journées, • il peut se terminer par un entretien bilan supplémentaire facultatif, proposé ou imposé au stagiaire, en fonction des circonstances.
<p>PORTEURS DE L’ACTION</p>	<p>FRANCE VICTIMES 25 BESANÇON</p>
<p>PARTENAIRES DE L’ACTION</p>	<p>Parquet de Besançon – Tribunal judiciaire de Besançon</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>Ministère de la Justice - participation financière des stagiaires – FIPD – Ville de BESANÇON</p>

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- 122 auteurs reçus, soit une augmentation de 34 % par rapport à 2020,
- 61% d'entre eux ont accepté la mesure,
- 13 stages organisés de 5/6 participants (soit 2 groupes supplémentaires par rapport à 2020)
- les participants sont en majorité des hommes. Cependant; les groupes mixtes sont toujours l'occasion d'échanges enrichis,
- 16% des victimes se sont manifestées et 2860 € de dommages et intérêts leur ont été versés.

COMMENTAIRES

Mise en lien avec ALTERITE pour la poursuite de la prise en charge des auteurs en demande.

CONTEXTE	Créé par la loi du 4 août 2014, le stage de prévention des violences au sein du couple et des violences sexistes constitue une réponse pénale à visée pédagogique qui a pour fin la prévention de la récidive.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Le stage peut être prononcé à titre de peine complémentaire, comme mesure de composition pénale ou comme alternative aux poursuites prononcées par les juridictions de Belfort ou de Montbéliard.
CONTENU Mode d'interventions	Il s'articule autour d'une action collective destinée à un public de huit à douze personnes qui se déroule sur deux journées consécutives. Il est mis en œuvre à raison de trois sessions annuelles se tenant alternativement au sein des tribunaux de grande instance de Belfort et de Montbéliard.
PORTEURS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Les antennes SPIP de Montbéliard et de Belfort, • L'associatif Solidarité Femmes de Belfort pour le portage financier.
PARTENAIRES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Les antennes SPIP de Belfort et de Montbéliard, • ALTERITE / Les Remparts, • Solidarité Femmes Belfort, • Service départemental de médiation familiale du Territoire de Belfort, • CIDFF de Belfort.
FINANCEMENT	Ministère de la Justice
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Évaluation annuelle à l'occasion des commissions d'exécution des peines réunie pour chaque juridiction
COMMENTAIRES	Analyse conjointe après chaque session Parquet/SPIP pour évaluer la pertinence des orientations

<p>CONTEXTE</p>	<p>Lorsque qu'un auteur est accueilli au sein du service Altérité, les victimes ne sont pas toujours informées de la mesure de placement extérieur ou de contrôle judiciaire .Or, dans une situation précise, cette méconnaissance a représenté un risque important pour la victime qui était retournée vivre au domicile conjugal, ne sachant pas que son conjoint était sorti de la Maison d'Arrêt.</p> <p>Dans d'autres situations, les victimes, bien que vulnérables, n'ont pas été orientées vers une prise en charge adaptée.</p> <p>Dans le cadre de la procédure d'attribution du Téléphone Grave Danger, concernant les victimes, plusieurs personnes mises en cause étaient accompagnées par le service Altérité dans le cadre d'un contrôle judiciaire, sans que l'information lui ait été transmise.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la protection des victimes de violences conjugales, • Améliorer le repérage des victimes de violences conjugales, • Améliorer la coordination autour de l'accompagnement des victimes.
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Lorsque qu'une personne est placée sous contrôle judiciaire au sein du service Altérité, à la demande du Parquet, les services France Victimes du Département informent la victime de l'existence de la mesure, l'informe sur ses droits et réalise une évaluation de la situation.</p> <p>En fonction de l'évaluation réalisée les services France Victimes du Département, l'association coconstruit avec la victime un accompagnement psycho-social personnalisé (mobilisation des acteurs de proximité afin d'assurer une meilleure cohérence de l'accompagnement en termes de conseils, aide juridique, accès aux droits et aux soins, guidance parentale, soutien psychologique)....</p> <p>Lorsqu'un TGD est attribué, les services France Victimes du Département contactent le service Altérité pour savoir si l'auteur bénéficie d'un contrôle judiciaire afin de sécuriser le parcours de la victime.</p> <p>Réunions de coordination mensuelles entre Altérité et les services France Victimes du Département.</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>Parquet - France de département – Altérité (ADDSEA)</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Conseil Départemental – CIDFF – Solidarité Femmes – CMP - SIAO</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Financements actuels • Altérité : DDETSPP, ministère de la Justice, DRDFE. • France Victime du département : Ministère de la Justice
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Nombre de réunions de coordination entre les services France Victimes du Département et Altérité</p> <p>Nombre d'avis à victime rendu par le Parquet ayant fait l'objet d'une suite.</p>

CONTEXTE	Dans le cadre de la compréhension du phénomène des violences faites aux femmes, il est important de disposer de chiffres révélant la réalité judiciaire du phénomène, même si ceux-ci ne représentent pas l'ensemble de la réalité.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Disposer de statistiques sur les violences faites aux femmes
CONTENU Mode d'interventions	<ul style="list-style-type: none"> • À partir du tableau de suivi formalisé par les services de police et de gendarmerie, actualiser les chiffres chaque trimestre • Disposer des chiffres relatifs à l'éloignement des auteurs de violences tous les 6 mois
PORTEURS DE L'ACTION	Lors des réunions dédiées sur les violences faites aux femmes
PARTENAIRES DE L'ACTION	Police, Gendarmerie, Parquet
FINANCEMENT	Pas de financement

<p>CONTEXTE</p>	<p>La rapidité de la réponse judiciaire et la coordination efficace de l'action des forces de sécurité intérieure, des Parquets et des juridictions pénales est primordiale pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes. Au-delà de la rapidité, l'efficacité de la réponse pénale réside dans sa capacité à mobiliser également l'ensemble des acteurs concourant à la prise en charge des victimes comme des auteurs.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Permettre une réponse pénale rapide mobilisant l'ensemble des acteurs concourant à la prise en charge des auteurs comme des victimes.</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission de toutes les informations relatives à la victime dès le début de la procédure à FRANCE VICTIMES lorsqu'un déferrement est envisagé, • Transmission de toutes les pièces utiles au juge d'application des peines lorsque la personne mise en cause est suivi, • Transmission de toutes les pièces utiles au juge aux affaires familiales, le cas échéant par le biais d'une saisine en ordonnance de protection
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>Parquet de Montbéliard</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • France Victimes • SPIP • JAP
<p>FINANCEMENT</p>	<p>Pas de financement</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Bilan semestriel pour la première année de fonctionnement entre les différents partenaires de l'action pour évaluer l'adéquation entre le dispositif et les besoins ainsi que l'efficacité de la transmission des informations entre les partenaires de l'action Bilan annuel à l'issue</p>
<p>COMMENTAIRES</p>	<p>Prévoir la systématisation des transmissions pour qu'elles soient investies par les acteurs. Évaluation des canaux de transmission à prévoir (boîtes structurelles, transmission papier...)</p>

4

ANNEXE :

**FICHE RÉFLEXE POUR
LES VIOLENCES AU
SEIN DU COUPLE DANS
LE DOUBS**

Vous venez de subir des violences de votre conjoint, ex-conjoint, concubin, ex-concubin, partenaire de PACS ou ex.

C'est une infraction pénale !

Vous vous rendez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.

Commissariat Besançon - 2, avenue de la Gare d'Eau	17
Commissariat Pontarlier - 16, rocade G. Pompidou	17
Commissariat Montbéliard - avenue De Lattre de Tassigny	17
Gendarmerie	
17	

Vous êtes blessé-e, vous devez vous soigner. Vous ferez constater vos traumatismes physiques et/ou psychologiques.

Hôpital CHU de Besançon - 3 boulevard Fleming	03 81 66 81 66
Hôpital de Pontarlier - 2 faubourg, Saint-Etienne	03 81 38 54 54
Urgences SAMU	15

Vous voulez faire constater vos traumatismes physiques et/ou psychologiques.

Service de médecine légale & victimologie - Hôpital St Jacques	03 81 21 83 95
Auprès d'un médecin	

Vous décidez de rester dans le logement du couple.

Vous pouvez demander l'éviction du conjoint violent, en saisissant en référé le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire de votre domicile.

TJ de Besançon - 1, rue Mégevand	03 81 65 13 00
TJ de Montbéliard - rue Mozart	03 81 90 70 00
Ordre des avocats de Besançon - 1, rue Mégevand	03 81 81 44 50
Ordre des avocats de Montbéliard - rue Mozart	

Vous décidez de quitter le logement de la famille, vous n'avez pas d'autres possibilités de logement
appelez le 115 jour et nuit 7j/7

Vous avez un emploi et devez le quitter parce que vous déménagez pour fuir, vous pouvez vous inscrire à l'agence locale de l'emploi, en qualité de demandeuse d'emploi indemnisée.

Pôle emploi 25	3949
----------------	------

Vous pouvez contacter le CPAM pour solliciter un dossier individuel et le rattachement de vos enfants.

mediation.cpam-doubs@assurance-maladie.fr	03 81 99 12 33
--	----------------

Vous êtes sans ressources.

Selon votre âge et votre situation familiale, vous avez des droits, adressez-vous à :

CAF Besançon ou Montbéliard - Service social	03 81 47 57 30
Conseil départemental - Centre médico-social	03 81 25 83 00
Centre communal d'action sociale ou Maison de service au public (MSAP) de votre commune de résidence	

AUTRES ADRESSES UTILES

ASSOCIATION SOLIDARITÉ FEMMES 25

Accueil/écoute/hébergement

15, rue des Roses 25000 Besançon

03 81 81 03 90

Accueil et permanences téléphoniques de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h (sauf le mardi et le jeudi matin)

www.solidaritefemmes25.org

ACCUEIL DE JOUR POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Accueil/écoute/hébergement

15, rue des Roses 25000 Besançon

03 81 81 03 90

Accueil des femmes sans rendez-vous, seules ou avec leurs enfants, le lundi, le mercredi et le vendredi de 9h30 à 17h

ASSOCIATION SOLIDARITE FEMMES 90

Permanences sur le Pays de Montbéliard (Montbéliard, Audincourt, Héricourt, Valentigney et L'Isle-sur-le-Doubs)

1 fois par mois sur rendez-vous

03 84 28 99 09

ADDSEA LE ROSEAU

Accueil/écoute/logement

8, rue Louis Garnier 25000 Besançon

03 81 51 97 10

aliab@addsea.fr - www.addsea.fr

CIDFF 25 (INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET LES FAMILLES)

Espace Simone de Beauvoir

14, rue Violet 25000 Besançon

03 81 25 66 69

Sur rendez-vous à Besançon ou dans l'une des 19 permanences dans le département

Permanence téléphonique le mercredi matin de 9h30 à 12h

ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES - FRANCE VICTIMES

AAVI de Besançon

1 ter, rue Delavelle 25000 Besançon

03 81 83 03 19

aavibesancon@wanadoo.fr

AIAVI de Montbéliard

12, rue Maurice Ravel 25200 Montbéliard

09 70 19 52 52

contact@aiavi.fr

ASSOCIATION DE FEMMES BÉNÉVOLES "TOUTES DES DÉESSES"

Écoute et soutien

26, rue Pierre Vernier 25290 Ornans

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITÉ

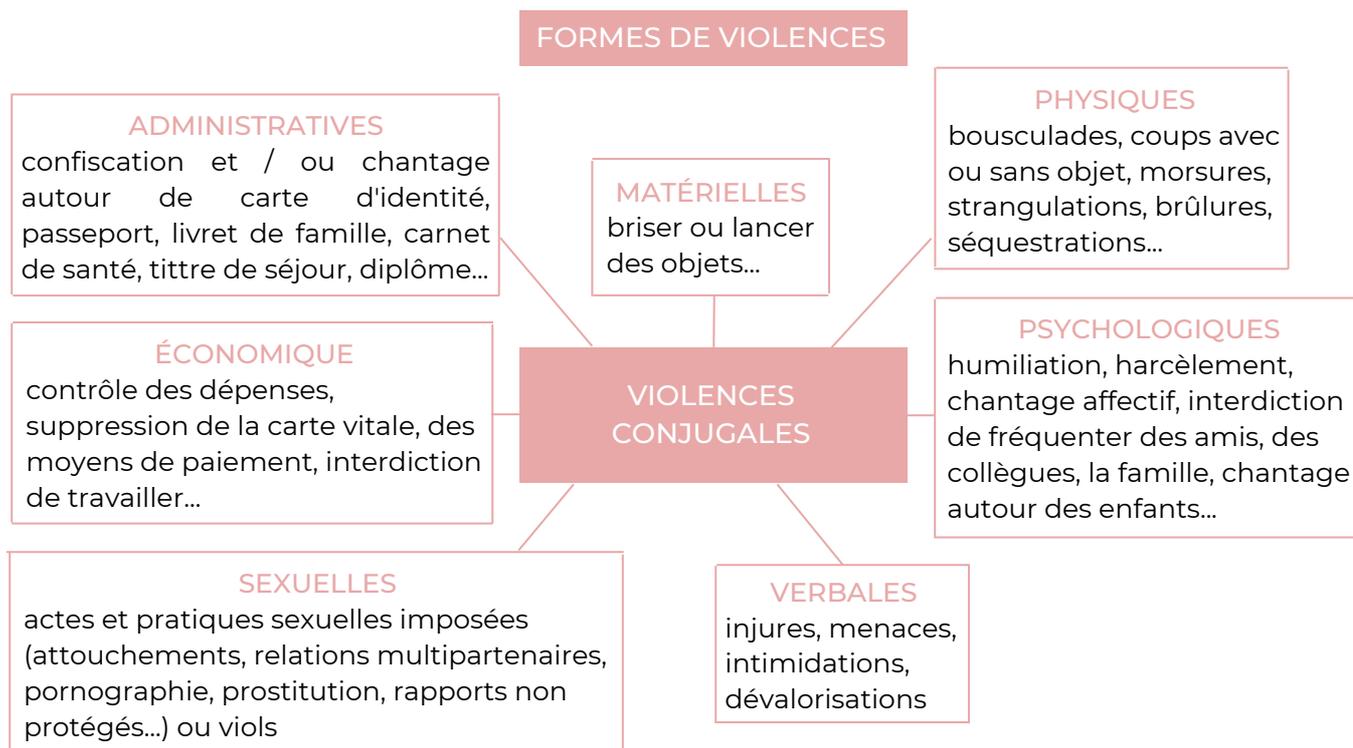
DDETSPP 25

5, voie Gisèle Halimi, 25000 Besançon

03 39 59 57 07

melanie.geoffroy@doubs.gouv.fr

Et si la femme que vous accueillez était victime de violences ?



POINTS DE VIGILANCE

Les violences au sein du couple concernent tous les milieux sociaux, tous les âges, tous les niveaux d'étude, toutes les cultures.

Circonstances à risque : grossesse, séparation

Signes de coups et blessures

Comportement de la femme : contrainte dans son emploi du temps (pressée de rentrer), état dépressif

Comportement du conjoint : prise de pouvoir, problème d'addiction

Comportement des enfants : violence envers les autres, mauvais résultats scolaires...

N'hésitez pas à poser des questions : "Avez-vous subi ou subissez-vous des violences dans votre vie, votre couple ?"

QUELLE POSTURE ADOPTER ?

L'agresseur :

- > l'humilie
- > lui fait peur
- > la dévalorise
- > l'isole
- > la culpabilise
- > la fait taire

À l'inverse, le ou la professionnel(le) :

- > l'écoute avec attention, respect et bienveillance
- > parle d'un ton calme avec empathie
- > se montre disponible et crée un climat de confidentialité, ne banalise, ne minimise pas les faits
- > l'aide à identifier les soutiens ou relais possibles dans son entourage
- > la déculpabilise en lui signifiant qu'aucune attitude de sa part ne justifie une agression, rappelle que les actes et les faits relatés sont punis par la loi, évalue le danger et prévoit un scénario de protection si besoin

Dans tous les cas, respectez le rythme et les décisions de la victime.



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ**

